

L'ACTION NATIONALE

Volume LXII, Numéro 2

Octobre 1972

\$1.00

RELATIONS FÉDÉRALE-PROVINCIALE

Éditorial

ORGANISME QUÉBÉCOIS DE FINANCEMENT

André Gouslisty

MAINTENANT LE CHILI !

Jean Genest

PRIORITÉS EN ÉCONOMIE

Rosaire Morin

L'ACADIE ! L'ACADIE !

Sén. Pascal Poirier

**POUR VOS ACHATS CONSULTEZ NOTRE RÉPERTOIRE
D'ANNONCEURS CLASSIFIÉS**

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
ÉDITORIAL : Les relations fédérale-provinciale (Jean Genest)	87
André GOUSLISTYY : Un organisme québécois de financement	103
Jean GENEST : Maintenant le Chill !	117
Émile SOUCY : Que faire maintenant ?	143
Edmond GISCARD D'ESTAING : Ambiguïtés du socialisme en France	146
Rosalie MORIN : Priorités pour une saine économie	150
Lucien LUSIGNAN : Canada et monarchie	154
Sén. Pascal POIRIER : L'Acadie ! L'Acadie II	159

Dépôt légal — 1er semestre 1972
Bibliothèque nationale du Québec

François-Albert Angers

POUR ORIENTER NOS LIBERTÉS

Volume de 280 pages. Il assemble les meilleurs articles de M. Angers, écrits entre 1939 et 1969. Pour la première fois le public a à sa disposition les grandes lignes de la pensée de M. Angers. Livre essentiel pour connaître les orientations et les appels rationnels de ce maître du nationalisme québécois. (\$5.)

L'ACTION NATIONALE

1182, boul. Saint-Laurent,
Montréal (Tél. : 866-8034).

Volume LXII, Numéro 2

Octobre 1972

\$1.00

ÉDITORIAL

Les relations fédérale-provinciale

Remise en question du fédéralisme

Le problème politique numéro un du Québec reste celui des relations entre Ottawa et le Québec. Toute la Confédération est aux prises avec ce problème chronique qui lui colle aux flancs comme une tumeur maligne jamais amputée. Toute la conception politique du fédéralisme est viciée tant que les Canadiens n'auront pas réglé cette question : que faire avec les Canadiens-Français ?

Comment les intégrer dans le Canada ?

Or les Canadiens, aidés en cela par des Canadiens-Français brumeux ou trop intéressés, n'arrivent pas à comprendre ce qu'est le véritable fédéralisme ni la juste part d'autonomie qu'il convient de laisser à chacune des parties. Ils ne manquent pas une occasion d'empiéter, de s'attribuer tous les pouvoirs mal définis, sans jamais rien négocier, sans jamais inviter à la participation.

Les deux nations

Fondamentalement les Anglo-Canadiens n'ont jamais accepté de reconnaître que le Canada est un pays à deux

nations qui pourraient collaborer. Ils refusent d'élargir leurs concepts. Ils refusent cette réalité. Et ce sont toutes les relations entre Ottawa et Québec qui en sont viciées. Constamment. Le danger que ça casse, devient de plus en plus évident. Ils n'avaient qu'à reconnaître l'existence de deux nations. Les conséquences d'autonomie et d'autodétermination, à l'intérieur d'un cadre de plus en plus souple de fédéralisme, auraient été plus facilement admises. Le Canada aurait pu être viable. L'entêtement des uns et l'aveuglement obstiné des autres rend le dénouement quasi inévitable (Voir *L'Action nationale*, mai 1965, p. 862 : Québec ou Ottawa, par J.G.).

Et pourquoi ne lisent-ils pas l'Oxford Dictionary qui définit la nation : « A distinct race or people, characterised by common descent, language or history ». Les esclaves ne peuvent pas constituer une nation mais seuls ceux qui sont unis par la langue et animés par une conscience commune. Il s'agit alors d'un groupe qui cherche son expression originale par le moyen de l'organisation des activités communes jusqu'au sommet de l'état souverain. André Hauriou, dans la fameuse *Encyclopédie française* (tome X), donne cette définition de la nation : « On entend par nation un groupement humain dans lequel les individus se sentent unis les uns aux autres par des liens à la fois matériels et spirituels, et se conçoivent comme différents des individus qui composent les autres groupements nationaux » (p. 49).

Le marxisme n'a pas tué la nation

C'est en vue de la prolétarianisation du monde que Marx niait la nation où il voyait une superstructure « appelée à se résorber dans la praxis sociale sur la base économique du marché mondial et à disparaître ». Mais toute l'histoire lui a donné tort, de 1850 à nos jours où le messianisme russe et le panslavisme se sont simplement liés au communisme de Lénine. La deuxième grande guerre a été gagnée, en Russie, par le nationalisme des masses bien plus que par leur indéfectible loyauté au régime de Staline.

C'est en vue de favoriser l'impérialisme anglais que Lord Acton, en 1862, (auteur toujours cité par M. Trudeau) s'élevait contre la Nation. Mais le propre de l'impérialisme ce fut de ne pas respecter les libertés, les diversités et un juste épanouissement des institutions convenant à un peuple différent. Les impérialismes étouffent. C'est pourquoi toujours et partout, les « noirs d'Amérique », où qu'ils soient, s'élèveront toujours contre des pouvoirs si centralisateurs qu'ils deviennent une menace perpétuelle pour la croissance d'un peuple.

L'économique n'est pas prioritaire

Beaucoup d'Anglo-Canadiens, et M. Pierre Elliott-Trudeau avec eux, ont soutenu que le problème le plus important au Canada ce n'était pas le problème des relations entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec mais celui d'une plus juste répartition des revenus nationaux et celui de la relance économique, sous l'égide du gouvernement central. C'est fausser la question. Évidemment que le plein emploi intéresse le plus grand nombre de Canadiens mais même la plus grande prospérité ne règlera pas le problème de la répartition des impôts entre le fédéral et le provincial ni ne limitera le droit absolu que s'arroge le gouvernement fédéral de dépenser comme il le veut, quand il le veut, là où il le veut.

La vassalisation est conséquence d'un fédéralisme faussé

Même avec la plus grande prospérité, l'étude scientifique entreprise par trois économistes, MM. André Raynauld, Gérard Marion et Richard Béland, pour le compte de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, étude explosive dont une synthèse fut publiée, grâce à une « fuite », dans le journal La Presse, montre en pleine clarté que les revenus des Canadiens-Français sont de 35% inférieurs à ceux des Canadiens-Anglais au Québec. Pourquoi cette infériorité ? Parce que les Anglo-Canadiens possèdent les postes de commande,

imposent leur langue comme instrument de communication et font les investissements nécessaires pour maintenir leur suprématie. « Dans l'échelle des occupations, les Canadiens-Français se trouvent au plus bas niveau, immédiatement avant les Italiens, que ce soit au Québec ou dans l'ensemble du pays... À instruction égale, un administrateur canadien-français gagne la moitié moins que son frère d'origine britannique ». Ainsi il n'est pas rentable de s'assimiler au groupe francophone. Par ailleurs l'immigration britannique est quatorze fois plus forte que l'immigration française. C'est devant ces faits qui montrent que toutes les chances, dès le point de départ, sont contre le Canadien-Français, au Québec, que ceux-ci s'insurgent : les conditions qui leur sont faites sont iniques et aucun fédéralisme au monde ne pourra subsister qui n'accordera pas à l'État la capacité de les corriger.

Or la centralisation s'accroît au profit de qui ?

Loin de corriger cette situation invraisemblable, le gouvernement fédéral continue sa centralisation qui se fait dans la ligne des intérêts anglo-canadiens. Il s'ensuit que la situation des Canadiens-Français, loin de s'améliorer, ne cesse de se détériorer, que l'avenir met en question la survie même du groupe Canadien-Français. Il faut trouver au Québec un État qui ne sera plus le serviteur d'une classe privilégiée, le gardien des châteaux-forts d'une minorité, l'exploité d'une caste aux tendances hégémoniques mais le serviteur du BIEN COMMUN.

Ennemi du bien commun

Quand nous parlons du bien commun, nous comprenons par là « l'ensemble des conditions de vie sociale qui permettent aux hommes, aux familles et aux groupements de s'accomplir plus complètement et plus facilement ». C'est parce que nous recherchons le bien commun des Canadiens-Français que « tous conjuguent quotidiennement leurs forces en vue d'une réalisation toujours plus parfaite de ce même bien commun et c'est pourquoi les

peuples forment une communauté politique selon des types institutionnels variés » (Gaudium et Spes, 74 # 1). Le fédéralisme, tel que nous le vivons au Canada, paraît, à un nombre de plus en plus grand de Canadiens-Français, ne plus remplir ces conditions du bien commun. Ils n'y retrouvent plus les garanties de la dignité humaine, faite d'un juste équilibre entre les éléments de sécurité et les éléments de liberté. Il leur semble, au contraire, que les conditions qui leur sont faites, les conduisent inévitablement à un étouffement systématique. Ils ne trouvent plus les possibilités normales de se développer, sinon comme une communauté minable et, disons-le, comme les nouveaux « nègres d'Amérique ». L'indignité de la situation les fait se redresser. Le fédéralisme, tel qu'il est vécu, n'offre qu'une conception fixiste du bien commun et par là, il n'est que la consécration d'un ordre établi, au profit des priorités anglo-saxonnes.

Vue dynamique du bien commun

Pour les Canadiens-Français, nous entrons dans une époque nouvelle, celle de concevoir une vue dynamique du bien commun, c'est-à-dire celle d'un bien qui se cherche, s'invente, s'adapte et qui, dans un monde très complexe, cherche à donner sa place dans la souveraineté et dans l'association, à la nation canadienne-française logée dans ce pays qui s'appelle le Québec. Pour eux le Québec ne peut plus assurer la maîtrise de son destin. Il se voit circonscrit par le gouvernement fédéral dans un réseau d'initiatives et de décisions si envahissantes qu'il se voit dans l'impossibilité d'établir un budget qui se tienne ou un plan de longue haleine qui lui permettrait une prospective rationnelle. Dans la situation qui nous est faite, la politique du Québec n'est qu'une politique électoraliste, c'est-à-dire une politique qui marche au petit pas, de quatre ans en quatre ans, médiocre dans ses conceptions, insuffisante pour corriger les maux essentiels et où les décisions importantes dans le social, l'économique, l'éducation nous échappent parce que le gouvernement

central nous dénie les sources d'impôts qui nous donneraient un véritable pouvoir de décision. Nous ne pouvons planifier, nous ne pouvons rien corriger en profondeur, car l'argent et la décision nécessaires ne relèvent pas entièrement de nous. L'état de dépendance, constamment affirmée en mille détours par le gouvernement central, ne permet pas à l'État du Québec de voir réellement au bien commun. La situation des Canadiens-Français ne cesse de se compliquer et de se défaire.

Absurdité de notre situation

Le bien commun demande donc que les Canadiens-Français forment une nation forte. Et qu'est-ce qu'une nation forte ? C'est celle qui s'avère capable de prendre les décisions importantes pour le présent et pour l'avenir. Tant qu'une large part du développement québécois nécessitera les permissions et l'argent du gouvernement central, tout le problème de notre croissance est remis en question. Situation absurde : il nous faut demander à une majorité anglo-canadienne la permission et les moyens nécessaires à notre développement comme nation !

Les chaînes casseront

Parce que la Confédération est devenue une camisole de force pour tout un groupe humain qui demande plus de liberté collective et une autodétermination valable dans de plus nombreux secteurs de gouvernement, toute notre conception du fédéralisme canadien, tout l'avenir de la nation canadienne-française au Québec et toute la constitution confédérative sont remis en question. C'est un point nouveau — au moins par le nombre de ceux qui voient le problème — et une fois là, il est là pour toujours. C'est cela le plus embêtant avec les remises en question : il n'y a plus moyen de les faire disparaître. Le gouvernement de M. Trudeau disparaîtra et le problème ira en s'aggravant toujours. On ne joue pas

avec la liberté de tout un peuple. Tôt ou tard les chaînes cassent.

Maîtrise des décisions essentielles

Le point central des relations entre le gouvernement d'Ottawa et celui du Québec reste toujours celui-ci : où réside pour les Québécois l'autorité qui prend les décisions nécessaires quant à leur sort, quant à leur avenir ? Si c'est le gouvernement fédéral, alors nous ne sommes pas maîtres de nous-mêmes mais dépendants des décisions prises par une majorité anglo-canadienne, préoccupée certes du mieux-être économique des citoyens canadiens mais invinciblement portée à restreindre l'autonomie des Québécois. Ils voient dans toute décentralisation poussée plus loin un danger extrême pour l'unité du Canada telle qu'ils la conçoivent à leur manière majoritaire. Et les Québécois qu'ils laissent à certains postes de commande à Ottawa, ils ont vu à ce qu'ils exécutent fidèlement LEURS volontés et LEURS conceptions d'un Canada uni. C'est pourquoi le mot de M. Pierre-Elliott-Trudeau reste si illuminateur : « This Government is dedicated to combatting separatism ». Dans son zèle servile, il croit qu'il faut alors refuser toute autonomie plus large et même davantage qu'il faut que le gouvernement fédéral s'immisce en de nouveaux champs d'action pour être bien sûr que le Québec sera mis au pas !

S'autodéterminer

Mais si c'est le Québec qui prend les décisions en ce qui regarde l'aménagement de notre territoire et de notre population au point de vue social, économique, municipal, juridique, politique et même religieux (voir le Rapport Dumont et les relations entre les Évêques du Québec et la Conférence canadienne des Évêques), nous pourrions nous administrer conformément à notre caractère différent, nous développer conformément aux exigences de notre histoire et suivant des principes de

justice sociale qui laissent indifférents la plus grande partie des capitalistes anglo-canadiens.

Nous ne pourrons jamais être une nation forte si nous ne sommes pas capables de nous diriger, de planifier l'avenir immédiat. Les choix et les décisions doivent venir de nous. Tout l'enjeu est là : qui prendra les décisions pour les Québécois ? Ottawa, depuis cent ans, nous met dans une situation de dépendance et même de colonie. M. Castonguay a bien montré que Québec ne peut même plus préparer son budget de l'année quand des décisions purement électorales de la part du gouvernement central à propos des allocations familiales viennent tout chambarder, sans préavis, sans consultation. Il faut que Québec puisse se gouverner. Affaire de fierté, d'ambition et d'unité morale chez les Canadiens-Français du Québec.

La charte de Victoria

Des événements prennent parfois la vedette et semblent cristalliser toutes les facettes d'un problème et toutes les philosophies en présence. Depuis 1945, les relations fédérale-provinciale n'ont pas manqué d'épisodes : le Rapport Rowell-Sirois, le Rapport Lévesque, le Rapport de la Commission sur le bilinguisme et le biculturalisme, le Rapport Tremblay en 1956, et toute une série de rencontres où s'affrontaient les deux thèses jusqu'à épuisement. Durant les entractes, le gouvernement fédéral jouait ses cartes et conduisait le Canada à une centralisation telle que nous pouvions nous demander si, en 1972, le Canada est bien un fédéralisme ou un gouvernement d'union législative.

L'événement majeur fut celui de Victoria, le 14 juin 1971. La revue *L'Action nationale* (avril-mai 1972), en une dizaine d'articles de grands spécialistes, est allé au cœur du problème. Combien de personnes, chez nous, croient au fédéralisme comme philosophie politique, comme promesse de meilleures relations mondiales ? Les professeurs, les théoriciens et ceux auxquels l'idée profite,

croient au fédéralisme. Mais le fédéralisme, tel qu'il est vécu au Canada, dans son fonctionnement existentiel, est-ce encore du fédéralisme ? Les illusions sont-elles encore possibles ? Avec un budget annuel de huit milliards, le gouvernement fédéral garde la possibilité de s'immiscer partout. Rien dans la constitution — interprétée d'une façon arbitraire par les grands fonctionnaires et d'une façon intéressée par la Cour Suprême du Canada — ne vient limiter son césarisme omnipotent. Le fédéralisme alors perd l'aspect d'une démocratie. Ottawa ne devient-elle pas, pour un nombre grandissant de Canadiens-Français, la capitale d'une astucieuse monarchie anglo-saxonne ?

La confusion des étapes

C'est ici que la conversation devient difficile avec les grands penseurs de l'Europe. Comme la plupart de leurs pays ont passé par des phases de nationalisme aigu, ils ont vu l'élan patriotique du peuple se métamorphoser en orgueil national ou racial. De là à accabler l'idée d'État-Nation comme étant la plus arriérée et la plus dangereuse. Nous retrouvons souvent leurs accusations et leurs arguments chez un Gilles Boyer du journal LE SOLEIL, un Jean Pellerin du journal LA PRESSE, de Gilles Lalande de l'Université de Montréal. Il y a chez eux simplement confusion des étapes. Combien de Canadiens-Français adhéreraient encore à la philosophie du fédéralisme, comme théorie, qui ne peuvent plus l'accepter en voyant ce que le fédéralisme est devenu dans les faits et comme obstacle à toute autodétermination du Québec.

À partir de là leurs essais de prouver que le fédéralisme tel que vécu au Canada est merveilleux et que les Canadiens-Français sont menés par des hommes qui veulent leur bien, tient de la thèse désespérée et des jugements si pré-jugés ou si partisans que ces avocats se dévalorisent aux yeux de toute la nation canadienne-française. Ils ne défendent pas le bien commun de la nation canadienne-française mais quelque conception mythique

ou purement idéaliste montrant bien qu'ils ont perdu contact avec l'histoire, leur temps et leur peuple. Ils sont de la pitoune à la dérive.

Les visées du gouvernement central

En effet le gouvernement fédéral a dévoilé sa thèse et sa conception du fédéralisme dans son projet de Charte de Victoria. C'est là qu'on voit le genre de fédéralisme qu'il voudrait imposer au Québec. Par exemple tous les membres de la Cour Suprême seraient nommés par lui, ce qui signifie que toute future discussion sur les interprétations divergentes de la Constitution entre le gouvernement fédéral et le Québec, ne permettra pas au Québec d'avoir quelque chance d'obtenir raison. Le jeu est faussé dès le départ. Dès que nous proposerions une interprétation différente, le gouvernement fédéral n'aurait qu'à dire : « Voyons ce qu'en décidera la Cour Suprême ! » Ces juges nommés par le gouvernement fédéral pour leurs idées et leurs services en faveur de l'idéal fédéral du gouvernement d'Ottawa, ne pourront qu'appuyer les interprétations favorisant la majorité anglo-saxonne et son idée centralisatrice.

Le fédéral nomme de même tous les juges des cours fédérales pour « assurer l'exécution des lois fédérales », se soumettant ainsi tout l'ordre judiciaire en ce qui regarde les transports routiers, ferroviaires ou aériens, le commerce, les douanes, la forme militaire, la police fédérale et cent autres domaines où le pouvoir judiciaire est constamment grugé et limité. Nous ne pouvons plus entrer dans ces domaines.

La mainmise sur le social

Le gouvernement fédéral veut rester le facteur dominant dans l'administration des prestations sociales, des pensions aux vieillards et aux invalides, des allocations familiales, les allocations aux jeunes et pour la formation de la main-d'oeuvre, des subsides pour la recherche

scientifique, etc. Bref il n'y a pas un domaine où le gouvernement fédéral ne s'immisce. Avec la charte de Victoria, c'est tout le social qui nous échappe, en pratique. Cela nous permet de comprendre les colères de M. Castonguay, ministre québécois du Bien-Être social et les difficultés du gouvernement québécois qui ne peut légiférer car ses plans peuvent être défaits n'importe quand par des lois directes ou indirectes du gouvernement fédéral.

Sous prétexte de mieux répartir les richesses et de diminuer les inégalités sociales, le gouvernement se donne le droit de donner des subventions aux régions qui en ont le plus besoin, d'aider les municipalités ou les industries qui demandent son concours. Comment prendre les décisions convenables et planifier l'avenir, pour le gouvernement du Québec ? Le danger reste de spécialiser les provinces, d'augmenter leur interdépendance, de favoriser tel type d'industrie ou de développement plutôt que tel autre, ici plutôt que là. Rappelez-vous le système ferroviaire et comment les politiques fédérales favorisèrent l'Ontario au détriment du Québec ? N'assistons-nous pas de même à un déplacement graduel d'influence entre Toronto et Montréal au point de vue transport aérien ? Pourquoi le Québec a-t-il si peu d'industries du fer alors qu'il a tant de minerai et que l'Ontario possède une telle concentration des hauts fourneaux ? La Charte de Victoria, non seulement ne permet pas de corriger ces abus mais les augmente en attribuant au fédéral tous les pouvoirs économiques (ne revisant pas les répartitions fiscales) et juridiques (en nommant tous les juges et préparant seul toute la législation en ces matières qu'il s'attribue).

Un cas classique est le suivant : dans le monde entier on construit maintenant des navires marchands d'une capacité entre 200,000 et 500,000 tonnes. Le Québec a un port merveilleux tout prêt à les recevoir : Sept-Iles. Le gouvernement fédéral préfère donner la priorité à Halifax. Les exemples pourraient être multipliés.

En ce qui regarde la Constitution elle-même, le gouvernement fédéral, selon la Charte de Victoria, s'attribue tous les pouvoirs de la modifier pourvu qu'une majorité des Assemblées législatives provinciales lui en donne le droit. Ainsi à dix provinces anglaises contre le Québec, le gouvernement fédéral pourrait passer outre à tous les droits chèrement acquis par le Québec et modifier la Constitution en tout ce que la majorité anglo-saxonne désirerait, même en ce qui regarde les pouvoirs fiscaux, l'éducation, la voirie, les ressources naturelles. Le gouvernement fédéral n'a-t-il pas fait des tentatives de « nationaliser » l'électricité, en enlevant au Québec la régie de cette ressource naturelle ? L'opinion publique a fait reculer le gouvernement fédéral mais la charte de Victoria lui permettrait de passer outre.

Nous savons ce qu'est le centralisme. Mais le fédéralisme ?

Il suffit d'énumérer ces points principaux de la charte de Victoria, de les éclairer par quelques exemples, pour comprendre quels sont les pouvoirs recherchés par Ottawa et quel genre de fédéralisme il conçoit. D'où la question suprême : sommes-nous encore dans du fédéralisme ou du centralisme ? Les hommes qui ont proposé la Charte de Victoria représentent-ils les intérêts, la philosophie et les buts de la puissance anglo-canadienne ou ont-ils écouté la voix des Canadiens-Français du Québec ? Ont-ils reconnu le Québec comme une nation ou simplement comme une unité administrative entre dix autres ? LA QUANTITÉ des administrations provinciales devient plus importante que la CONCEPTION des nations partenaires.

Ce n'est donc pas par hasard ni par manque d'esprit de suite que tant d'Anglo-Canadiens, suivis en cela par M. Trudeau, et que le gouvernement fédéral nient aux Canadiens-Français le droit et le fait d'être une nation à l'égal de la nation anglo-canadienne. Ils nous refusent le droit d'être partenaires. À partir de là, les seuls compromis valables, pour eux, ce sont des compromis électo-

raux : il suffit s'acheter nos votes périodiquement par quelques faveurs clairsemées et judicieusement dosées. Là, précisément, commence la brisure, la séparation. Ils la rendent eux-mêmes de plus en plus inévitable. Là où il faudrait des gens vraiment intelligents, ils nous donnent des têtes carrées.

Cette volonté de nous nier comme nation, ces refus de nous assurer une plus grande autonomie politique, sont la cause la plus importante des malaises que traversent les Canadiens-Français du Québec.

Le traumatisme de notre jeunesse

Nos jeunes, devant les multiples inquiétudes qui les assaillent sur la viabilité et les possibilités de trouver une expression française à leurs problèmes, comme nation, connaissent un traumatisme très profond, un stress émotionnel et idéologique très réel. Ils apprennent trop jeunes, et trop instruits, que leur avenir est inévitablement plafonné comme groupe, que leur promotion est conditionnée par de multiples facteurs indépendants de leur compétence et qu'ils sont les symboles vivants d'une situation qui ne cesse d'empirer. Comme l'avenir leur échappe, et beaucoup plus tragiquement, les manettes de commande échappent à toute leur nation. Ils se sentent condamnés avant même d'avoir commencé à lutter. La seule façon d'échapper aux superstructures que l'histoire a bâties au profit des Anglo-Canadiens, c'est de reprendre la place qui leur est due. Pour cela ne faut-il pas d'abord être indépendant ?

Déjà Ottawa "sent" l'étranger

Ottawa reste pour eux un gouvernement étranger. Ils ne veulent plus être les marionnettes, les manipulés par des intérêts étrangers. Ces malaises trouvent des débouchés dans la contestation, la violence, le mécontentement à haute dose, la recherche désespérée d'une échappatoire, même si elle se présentait sous la forme du socialisme marxiste ou d'une folle anarchie. Même l'Église, en ses hauts dignitaires, leur paraît s'être trop laissée

asservir aux intérêts de l'Establishment anglo-saxon, comme quand le cardinal Villeneuve encourageait la conscription sous le prétexte d'aller « sauver la civilisation menacée ». Si l'Église envisageait de défendre la Confédération et son ordre (ou plutôt son désordre) politique, cela ne ferait qu'accentuer la crise de déchristianisation chez les jeunes. Les relations entre la foi et la politique ont donc leur importance au Québec actuel : Ottawa peut y devenir l'étranger, mais jamais l'Église.

Le Québec sauve le Canada

Québec reste une cuve où les idées bouillent, les plus saines comme les plus folles. Cette fermentation des colères est due d'abord aux gens qui ont pris sur eux-mêmes de ne pas entendre le Québec, de ne rien concéder au Québec.

Leur victoire serait dangereuse pour tout le Canada, car dans leur volonté de mettre le Québec au pas de toutes les autres provinces et d'écraser toute velléité d'autodétermination, ils développent un type de fédéralisme qui n'est plus de fédéralisme. Chaque province devient plus ou moins un réseau administratif, comme des colonies. C'est encore le Québec qui sauve le peu de fédéralisme qui nous reste. Mais nous ne pouvons plus proposer notre fédéralisme comme exemple juridique au monde. Car nous allons vers un type caricatural.

Le danger demeure qu'avec l'étouffement systématique de toute autodétermination, tel que le gouvernement fédéral le propose dans la charte de Victoria, le Québec ne devienne une sorte de Nouvelle-Orléans ou une coopérative esquimaude dont les œuvres d'artisanat et les chansons formeront le tout d'une bonne publicité touristique.

CONCLUSION : LE VOULOIR-VIVRE COLLECTIF

Être nous-mêmes

C'est dans la difficulté que nous voyons avec le plus de netteté l'originalité de notre situation. Le pluralisme

idéologique et la progression de l'instruction nous ont délivrés de la folle partisanerie d'hier, celle qui nous a si longtemps enchaînés aux médiocres législateurs aux petits intérêts. Le cul-de-sac où nous entraîne la Confédération nous oblige à un redressement, à faire face aux difficultés pour en sortir et, tout-à-coup, miracle des situations, nous nous retrouvons nous-mêmes avec une idée plus claire de ce qu'est être soi-même !

La lutte entreprise pour poser le français comme langue officielle du Québec n'est qu'un premier pas vers la route qui conduit à une planification rationnelle d'ensemble pour bâtir une nation forte où les biens communs sont connus et respectés, au lieu d'être marchandés ou jaugés d'après leur valeur électorale.

Vouloir être nous-mêmes

La conscience plus aiguë de notre vouloir-vivre, le dessein mieux perçu de notre personnalité et de notre avenir, voilà le fondement de l'autodétermination du peuple québécois. Les dirigeants ne pourront arrêter le courant de l'histoire. Eux passeront. Mais nous ne connaissons pas de peuple chez lequel le désir de la liberté et de l'indépendance soit mort. Cette semence ne cesse de grandir ou c'est le peuple lui-même qui disparaît. Aucune nation ne peut accepter la réduction à une existence folklorique. L'unanimité des députés à l'Assemblée nationale pour dire NON au Pacte de Victoria, le 23 juin 1971, voilà un moment historique !

Bâtir rationnellement

Ce NON reste insuffisant. Il faudrait construire dans l'unanimité. Il nous faut aspirer à une multitude de souverainetés dans les domaines indispensables. Il nous faut négocier dans les autres domaines en vue d'une véritable association selon un haut esprit fédéraliste, comme celui qu'on veut trouver dans le Marché commun européen ou en vue d'une association qui reste à inventer. Sinon, ne vaudrait-il pas mieux courir les risques d'une

indépendance où tout relèvement se ferait dans la dignité ? Si tant de peuples en Afrique en sont capables, pourquoi pas nous ?

Cette créativité, c'est elle qui nous fera une nation forte. Sinon d'autres nous conduiront là où nous ne voulions pas aller, soit vers une aventure folle, soit vers un joug plein de désespoir.

Tâche des jeunes

Qui opérera ce redressement ? Qui assumera les conséquences de cette prise de conscience politique ? Je n'en vois pas d'autres que les jeunes et ceux qui leur ressemblent. Volontiers ils radicalisent les données. Parfois dangereusement. Mais comment leur en vouloir ? Notre génération adulte n'a-t-elle pas reçu tous les avertissements nécessaires ? Nous n'avons pas osé écouter l'abbé Groulx lorsqu'il nous parlait. Les enjeux, à cause de notre manque de courage ou par manque de leadership, n'ont fait que durcir. Le temps des échéances est arrivé. Les jeunes auront les choix décisifs. Connaîtront-ils nos tergiversations, nos velléités ?

Mais vraiment, notre jeunesse n'a pas le choix. Ou notre nation devient un centre de décisions capitales. Ou elle capitule.

Cette bataille constitutionnelle se complique d'une bataille spirituelle car à quoi servirait de devenir un centre d'autodétermination si c'était au profit du seul parti socialiste-marxiste ? Entre la prison de la Confédération actuelle et la prison marxiste, nous préférons la prison de la Confédération. Sans doute. Mais il reste d'autres voies. Il serait vraiment regrettable que les citoyens et les chrétiens de chez nous puissent tomber sous la coupe des mini-groupes d'activistes. C'est pourquoi nous ne pouvons pas nous désintéresser du monde politique et constitutionnel. La jeunesse aura le choix et la réponse. Puissions-nous leur avoir préparé la tâche !

Jean Genest.



La mise sur pied d'un organisme québécois efficace de financement

par André GOUSLISTY

*Professeur à la Faculté d'administration
(Université de Sherbrooke)*

SUGGESTIONS POUR L'AMÉLIORATION DU SYSTÈME FINANCIER QUÉBÉCOIS (2)

Dans notre précédent article, nous mettions de l'avant sept suggestions en vue d'améliorer le système québécois de mobilisation de l'épargne et de financement du développement :

- 1 - CRÉATION D'UN SERVICE D'ÉTUDES MONÉTAIRES.
- 2 - UTILISATION DE LA BANQUE DU CANADA COMME SOURCE DE FINANCEMENT.
- 3 - CRÉATION D'UNE BANQUE DE DÉVELOPPEMENT.
- 4 - REGROUPEMENT ET FUSION DES ENTREPRISES FINANCIÈRES CANADIENNES FRANÇAISES.
- 5 - FAIRE JOUER À UNE INSTITUTION FINANCIÈRE QUÉBÉCOISE LE RÔLE DE LA BANQUE CENTRALE DANS LES ÉMISSIONS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.
- 6 - ORGANISATION D'UN CRÉDIT À L'EXPORTATION ET D'UN CRÉDIT À LA PRODUCTIVITÉ.
- 7 - ÉTUDE DU RÔLE DE LA BANQUE DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU JAPON.

Après avoir traité de la première recommandation au précédent article, nous aborderons dans le présent article, les recommandations 2 à 5.

2—UTILISATION DE LA BANQUE DU CANADA COMME SOURCE DE FINANCEMENT.

La Banque du Canada est autorisée par ses statuts à détenir non seulement des titres du gouvernement canadien mais encore des titres des gouvernements provinciaux.

Selon l'article 18 ⁽¹⁾ de la loi sur la Banque du Canada,

« La Banque peut :

« a)

« b)

« c) *acheter et vendre des valeurs ou titres émis ou garantis par le Canada ou une province quelconque.*

« d) acheter et vendre des valeurs ou titres à court terme émis par le Royaume-Uni, ayant une échéance d'au plus 6 mois à compter de la date d'acquisition par la Banque.

« e) acheter et vendre des bons du Trésor ou autres obligations des États-Unis d'Amérique.

« f)

« g)

« h)

« i) consentir des prêts ou avances, pour des périodes d'au plus 6 mois, au gouvernement du Canada ou au gouvernement de quelque province sur la mise en gage ou le nantissement de valeurs mobilières facilement négociables, émises ou garanties par le Canada ou une province.

« j) consentir des prêts au gouvernement du Canada ou au gouvernement de toute province, mais ces prêts, non encore remboursés à une même époque ne doivent pas

(1) Paul Samuelson, Prix Nobel d'économie et Milton Friedman, chef de l'École de Chicago, semblent se rallier de plus en plus à cette solution. Voir l'article de Georges Deschodt « L'inflation et le chômage demeurent un problème à long terme aux U.S.A. » *Le Devoir*, Montréal, 5 juin 1971.

(2) Nous avons préconisé le contrôle des prix dès 1969. Voir pour cela André Gouslisty, « L'inflation mal incurable des pays de libre entreprise » *Le Devoir*, Montréal, 18, 19, et 21 Juillet 1969 et « L'inflation problème de structure et non de conjoncture » *Revue Commerce*, Montréal, Janvier 1970.

« dépasser, dans le cas du gouvernement du Canada, un tiers des recettes estimatives de ce gouvernement pour son année financière et ne doivent pas dépasser, dans le cas d'un gouvernement provincial, un quart des recettes estimatives de ce gouvernement pour son année financière ; en outre, ces prêts doivent être remboursés avant la fin du premier trimestre qui suit l'expiration de l'année financière de ce gouvernement.

« k) aux fins de ses opérations sur le marché libre (open market) acheter de toute personne ou vendre à toute personne, sur le marché libre, à l'intérieur ou hors du Canada, des valeurs mobilières, transfert par câblogramme des catégories et échéances définies aux alinéas b), c), d), e), f) et g) et sous réserve des restrictions, s'il en est, contenues dans les dits alinéas, avec ou sans l'endossement d'une banque à charte.

« l)

« m)

« n)

« o)

« p) »

Malgré cet article la Banque du Canada n'a jamais cherché à détenir dans son portefeuille des titres des gouvernements provinciaux bien qu'il y ait eu là un moyen de régionaliser la politique monétaire. Celle-ci mérite en effet d'être nuancée dans un pays aussi vaste et aussi peu homogène que le Canada.

La Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier dans son rapport déposé en 1964, n'est pas favorable à l'intervention de la Banque du Canada dans le financement du développement des provinces. Dans ce rapport elle déclare :

« La Banque du Canada agit comme agent du ministre des Finances pour toutes les transactions des portefeuilles de titres du gouvernement et pour celles du Fonds de change. Elle a aussi le pouvoir d'agir comme agent financier de tout gouvernement provincial, et il lui est loisible d'acquérir des valeurs provinciales, mais ces pouvoirs n'ont pas été utilisés. En pratique, la Banque trou-

« verait extrêmement difficile d'agir pour les gouvernements provinciaux et de négocier dans leurs valeurs à cause des *problèmes quasi insolubles de traitement équitable des divers gouvernements qui ne manqueraient pas de se soulever*. (Comme le portefeuille de valeurs de la Banque n'augmente pas beaucoup chaque année, celle-ci ne pourrait de toute façon apporter qu'une contribution limitée en financement des provinces) Nous ne voyons pas les mêmes difficultés politiques à inclure les valeurs provinciales parmi celles qui sont éligibles à l'escompte à la Banque du Canada, mais il y aurait peu d'avantage à le faire ; comme question pratique, cela réduirait de bien peu les coûts d'emprunt des gouvernements provinciaux » ⁽¹⁾.

Comme on le voit la régionalisation de la politique monétaire ne semble pas avoir été une préoccupation majeure de la commission Porter. De plus il n'y a pas que le coût d'un emprunt qui est important mais encore et même beaucoup plus, sa *disponibilité*.

Malgré les objections de la Banque du Canada et de la Commission Porter il existe un moyen de résoudre ces *« problèmes quasi insolubles de traitement équitable des divers gouvernements »*. Il consiste à utiliser le *taux de chômage* comme moyen d'accès au crédit de la Banque Centrale et comme moyen de déterminer le volume du crédit susceptible d'être accordé à une province.

Rien n'empêche en effet qu'un accord intervienne entre le gouvernement fédéral et les provinces aux termes duquel :

a) un taux de chômage provincial inférieur à 3% ne donnerait aucun accès aux caisses de la Banque du Canada.

b) chaque chômeur au-dessus du taux minimum de 3% donnerait à une province un droit de tirage de \$1000 ou d'un montant supérieur ou moindre. Une province qui aurait 200.000 chômeurs en plus du minimum acceptable

(1) Voir, Rapport de la Commission royale d'enquête sur le système bancaire et financier, Imprimeur de la Reine, Ottawa, 1964, pp. 526 et 527.

de 3% ou de 2% aurait ainsi le droit de tirer sur la Banque Centrale 200 millions.

c) le remboursement se ferait une fois par an et parallèlement à la baisse du nombre de chômeurs.

Il y a là comme on le voit un moyen de régionaliser la politique monétaire qui ne peut dans un pays aussi vaste que le Canada rester purement nationale et d'éviter les problèmes de juste distribution des crédits entre les provinces.

Ce système nous semble beaucoup plus simple et plus pratique que la caisse de stabilisation régionale de Monsieur André Raynauld, de l'Université de Montréal.

3—CRÉATION D'UNE BANQUE DE DÉVELOPPEMENT.

Il s'agirait d'un organisme public qui mettrait l'accent sur la collecte de l'épargne.

a) *Difficulté de s'assurer le concours des agents financiers.*

On imagine souvent, que les entreprises sont un assemblage de choses c'est-à-dire de corps sans âme. C'est une erreur. Les entreprises aussi bien financières que non financières sont capables de sentiments. Elles peuvent avoir de la sympathie ou de l'antipathie voire même une haine tenace pour des individus, des sociétés, des provinces, des pays, des races, des cultures, des langues, etc., et ce pour les raisons les plus variées.

Il suffit pour s'en convaincre de lire les déclarations de certains dirigeants d'entreprises financières canadiennes faites après que l'idée de faire du français la langue de travail au Québec eut été émise.

Monsieur Arnold Hart, président du Conseil d'administration de la Banque de Montréal devait par exemple déclarer dans une allocution : « Il n'en reste pas moins « qu'il serait néfaste de vouloir les forcer (les entreprises) « à agir contre leur gré que ce soit par la loi ou par d'autres moyens. La validité de cette affirmation ne se limite, d'ailleurs pas à la question de la langue de travail ; « elle s'applique aussi à d'autres domaines tels que celui

« de l'immigration. Le Québec a besoin de capitaux ; il a
« besoin d'un apport soutenu de techniques et de travail-
« leurs compétents ; et s'il est vrai que l'argent n'a pas de
« langue maternelle, il *n'est pas moins certain que les in-*
« *certitudes à propos du milieu linguistique pèsent lour-*
« *dement sur les décisions concernant les mouvements*
« *de capitaux.* Je sais par expérience que de toutes les
« questions que posent ceux qui songent à s'installer ou
« à s'agrandir au Québec pour étendre leurs débouchés,
« celle qui revient le plus souvent ne concerne pas les
« bombes et les autres manifestations de la contestation
« violente qui, hélas, sont aujourd'hui fréquentes dans de
« nombreuses régions du monde, mais bien la langue tant
« à l'intérieur de l'entreprise et du point de vue recrute-
« tement de ses effectifs, que dans les écoles que de-
« vront fréquenter les enfants des employés venus d'au-
« tres régions » ⁽¹⁾.

Mr F. William Nicks, président du Conseil et directeur administratif en chef de la Banque de Nouvelle Ecosse, devait par contre se montrer très favorable au fait français.

« Une discussion des problèmes régionaux, écrit Mr
« Nicks, ne saurait être complète sans une référence spé-
« ciale à la province de Québec. Les événements tragi-
« ques d'octobre dernier ont servi à attirer l'attention sur
« l'enclenchement des problèmes économiques et so-
« ciaux avec lesquels la province se trouve aux prises.
« Bien que notre banque soit généralement considérée
« comme une entreprise d'expression anglaise, il n'en
« reste pas moins vrai que nous possédons plus de 70
« succursales dans la province de Québec, dont plus de la
« moitié sont gérées par un personnel cadre d'expression
« française. Nous procédons à l'installation de nouvelles
« succursales et nous avons l'intention d'engager de plus
« en plus de personnel canadien français et de procéder
« à sa formation professionnelle. Au cours des deux der-

(1) Voir l'allocution prononcée par Mr Arnold Hart, de la Banque de Montréal, à l'occasion du 44^{ème} banquet annuel des membres du Temple Emanuel, Westmount, le 25 janvier 1971.

« niers mois, nous avons cherché des locaux supplémen-
« taires à Montréal pour y installer nos ordinateurs et d'ici
« peu de temps, nous transporterons notre système d'Ot-
« tawa à Montréal à ces fins. Nous avons aussi accordé
« des fonds supplémentaires pour l'habitation privée dans
« le Québec, et nous sommes à la recherche de bonnes
« affaires dans le domaine des prêts commerciaux et pri-
« vés dans toute la province. Nous avons l'intention de
« faire de plus en plus d'affaires dans la province de Qué-
« bec et d'orienter nos vues sur la langue et la culture
« françaises. En tant qu'entreprise nationale, nous som-
« mes extrêmement conscients des nécessités d'exploiter
« notre entreprise dans les deux langues lorsque les cir-
« constances l'exigent. Nous n'attendons pas de notre
« personnel de Colombie Britannique un bilinguisme inté-
« gral, pas plus d'ailleurs que de celui de la Nouvelle-
« Écosse. Mais dans la majeure partie de la province du
« Québec, nous nous efforcerons d'apporter une at-
« tention croissante au problème que présente l'emploi
« du français en tant que langue de communication, et de
« recruter du personnel parmi la population canadienne
« française. Il se peut que le Québec ait surmonté les
« grands troubles qui l'ont bouleversé récemment, mais il
« n'en reste pas moins vrai qu'il faudra de longs et durs
« efforts pour relever le niveau économique de la provin-
« ce » (1).

b) *Nécessité d'une certaine autonomie financière.*

Sans le concours des agents financiers le développement du Québec est d'avance irréalisable.

Mais comment d'autre part s'assurer le concours indispensable des agents financiers ? Il n'y a pas que la langue de travail qui peut indisposer ces agents. Tout dans le comportement d'un gouvernement peut être rai-son ou prétexte à un refus de concours.

Il importe donc que le gouvernement du Québec se dote, comme d'ailleurs tout autre gouvernement, d'une

(1) Voir, la Banque de la Nouvelle Écosse, Rapport Annuel 1970, p. 13.

institution financière spécialisée dans la collecte de l'épargne qui se constitue aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec.

c) *Insuffisance des institutions financières publiques existantes.*

Mais pourquoi la création d'une nouvelle institution financière de caractère public puisqu'il existe déjà au Québec un certain nombre d'institutions financières, comme la Société de développement industriel (anciennement Office du crédit industriel), la Société générale de financement ou la Caisse de dépôt et placement du Québec ?

Pour la raison principale que tous ces organismes sont en train d'acquérir *péniblement* une expérience dans le domaine de l'utilisation de l'épargne, de l'emploi des ressources, mais non dans le domaine de la collecte des ressources.

Une institution financière normale doit faire face à deux problèmes distincts. D'une part la collecte des ressources, d'autre part l'emploi des ressources.

Les organismes financiers québécois existants, du gouvernement québécois ne sont pas des organismes financiers dans le vrai sens du terme. Ils ne se préoccupent pas de la collecte des ressources et ne sont nullement en train d'acquérir de l'expérience dans ce domaine. Toutes leurs ressources leur vient soit du budget général de l'État soit de lois obligeant tel ou tel organisme à placer ses fonds dans tel ou tel autre organisme financier québécois. Aucune institution financière du gouvernement du Québec ne fait un effort pour obtenir des fonds par les méthodes commerciales de persuasion. Toutes comptent pratiquement sur le gouvernement pour leur fournir des ressources financières.

On en arrive à la constatation qu'au Québec c'est le *gouvernement québécois* qui est le véritable agent collecteur de l'épargne et non les institutions financières publiques québécoises comme la Société générale de financement, la Société de développement industriel, la Caisse de dépôt et placement du Québec, etc. Toutes ces ins-

titutions en fin de compte ne font qu'une partie du travail, la partie la plus facile celle de distribuer ou de placer l'argent collecté par le gouvernement québécois. Or la collecte des fonds est une opération difficile et ne peut être la fonction principale du gouvernement. Il est à craindre que absorbé par ses autres fonctions il n'assure pas cette collecte comme il se doit. Il importe donc que la collecte de l'épargne soit confiée à un organisme spécialement créé à cet effet. Une *banque de développement* nous paraît l'organisme le plus adéquat, surtout lorsqu'il s'agira de pousser la collecte à l'extérieur du Québec.

d) *Nécessité d'une institution publique et non privée de collecte de l'épargne.*

Une institution financière *privée et non publique* même entièrement québécoise et canadienne française, laisserait entier le problème du concours financier au gouvernement du Québec.

Québec est une province à l'intérieur de la confédération canadienne. Ses frontières économiques ne correspondent pas à ses frontières politiques comme c'est le cas pour le Canada. Ses frontières économiques sont beaucoup plus larges. Autrement dit le Québec est une économie ouverte et son gouvernement n'a pas sur les institutions financières même québécoises et canadiennes françaises le pouvoir et l'autorité qu'a par exemple le gouvernement canadien sur ces mêmes institutions financières.

Il nous paraît ainsi que le gouvernement du Québec a intérêt à avoir sous son autorité directe au moins une institution financière spécialisée dans la collecte de l'épargne.

Précisons ici que la création d'une institution financière publique ne signifie pas la création de toutes pièces d'un nouvel organisme. Une nouvelle institution peut fort bien être la transformation d'une ancienne institution. La Caisse de dépôt peut fort bien se transformer en banque de développement.

e) *L'expérience du ministère québécois des finances dans la collecte de l'épargne.*

Ceci dit, le seul organisme québécois qui nous paraît avoir de l'expérience dans la collecte des ressources financières, c'est le ministère québécois des finances. Mais là nous devons nuancer notre affirmation.

i) Cette expérience est assez limitée en ce sens qu'elle s'arrête aux intermédiaires financiers. Entre le ministère des finances et l'épargnant, s'intercale une série d'intermédiaires financiers.

Les services de ces intermédiaires financiers sont indispensables mais parfois on peut se demander s'ils sont toujours avantageux.

Un fait nous a particulièrement frappé au cours de ces 3 ou 4 dernières années. Il y a eu plusieurs dévaluations de monnaies étrangères et plusieurs réévaluations. Or il s'est avéré que le gouvernement du Québec a emprunté à la veille de réévaluations. Cela a considérablement augmenté par la suite le coût de ses emprunts. Nous pensons ici aux emprunts en Deutsche Mark. Cette monnaie est sur le point d'être réévaluée pour la seconde fois en 2 ans ⁽¹⁾.

Or si ces événements c'est-à-dire les dévaluations ou les réévaluations sont pour le gouvernement du Québec des événements imprévisibles en ce sens qu'il ne tente pas à notre connaissance de les prévoir, ces mêmes événements ne sont pas aussi imprévisibles pour les intermédiaires financiers qui conseillent et assistent le gouvernement du Québec dans ses emprunts.

ii) Le ministère québécois des finances est en train de faire actuellement un effort particulièrement remarquable de mobilisation de l'épargne en lançant dans le public les obligations d'épargne du Québec. Il s'agit là d'une action qui permet d'atteindre directement l'épargnant sans passer par le canal d'intermédiaires financiers. Leur rôle est très réduit dans ce cas. Il se limite à recevoir des souscriptions.

Il faut toutefois souligner que l'obligation d'épargne est un *instrument de mobilisation* parmi d'autres. Il ne

(1) L'adoption d'un taux de change flottant pour le mark allemand correspond à une réévaluation de fait.

convient qu'à une certaine catégorie d'épargnants et par conséquent n'atteint pas tous les épargnants. Les épargnants peuvent désirer d'autres instruments d'épargne que l'obligation d'épargne, des instruments qui conviennent mieux à leurs besoins. Il importe donc que le gouvernement du Québec se dote d'une institution qui offre au public une plus large gamme d'instruments d'épargne.

À signaler ici que les obligations d'épargne du Québec ne peuvent être souscrites par des non-résidents. Cette mesure a été imposée par le gouvernement fédéral pour éviter des pressions supplémentaires sur le dollar canadien.

4—REGROUPEMENT ET FUSION DES ENTREPRISES FINANCIÈRES QUÉBÉCOISES ET CANADIENNES-FRANÇAISES.

Nous n'avons pas d'informations précises sur les intermédiaires financiers canadiens-français. Le ministère québécois des institutions financières est en train de combler cette importante lacune. Néanmoins les informations que nous avons indiquent qu'il existe des intermédiaires financiers proprement québécois, mais qu'ils sont généralement de petites dimensions. Aucun ou presque n'a une stature canadienne et encore moins une stature internationale.

Prenons un exemple pourtant particulièrement favorable : celui des banques à charte. Si nous additionnons les ressources des deux banques à charte qu'on peut qualifier de canadiennes-françaises, la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada, et si nous ajoutons aux ressources de ces banques celles de la Banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal, l'ensemble représente en 1969 à peine 30% des ressources d'une seule banque canadienne anglaise comme la Banque Royale du Canada.

Si nous comparons les ressources mobilisées par les banques dominées par des intérêts canadiens-français aux ressources mobilisées par l'ensemble des banques à charte du Canada, ces ressources ne représentent en

1969 que 9 ou 11% du total selon que l'on compte ou non les ressources des banques canadiennes-françaises dans le total des ressources des banques canadiennes. Ces pourcentages sont à rapprocher du pourcentage du P.N.B. québécois par rapport au P.N.B. canadien. Le P.N.B. québécois représente 25.3% du P.N.B. canadien. Si l'on déduit le P.N.B. québécois du P.N.B. canadien le P.N.B. québécois représente alors 34% du P.N.B. canadien.

Tableau II

Ressources (Passif) des banques à charte canadiennes françaises. (En millions de \$)

	1969
— Banque Canadienne Nationale	1671.6
— Banque Provinciale du Canada	881.1
— Banque d'Épargne de la cité et du district de Montréal	538.7
	3091.4
— Banque Royale du Canada	10.196.2

Mis à part les caisses populaires et les crédits unions où le Québec mobilise à lui seul plus de 50% de l'ensemble des ressources mobilisées dans tout le Canada par ce type d'intermédiaires financiers, il est fort probable que l'on aboutisse à des résultats semblables à ceux des banques à charte pour les autres types d'intermédiaires financiers.

Il serait utile que le gouvernement du Québec favorise, *au besoin par des primes de fusion substantielles, les fusions à l'intérieur des différentes catégories d'intermédiaires financiers et en particulier à l'intérieur des types suivants :*

- a) les banques.
- b) les compagnies de fiducie.
- c) les sociétés de prêts hypothécaires.
- d) les sociétés d'investissement.
- e) les compagnies d'assurance-vie.
- f) les négociants en valeurs mobilières.
- g) les sociétés de développement.
- h) les sociétés de finance.

Le principal avantage à cela est qu'une institution financière avec un bilan important peut prendre pied sur les marchés canadiens et même sur les marchés internationaux. L'importance du bilan d'une institution financière est un facteur clé dans la collecte des fonds. Plus le bilan est important plus il est facile d'attirer des fonds, surtout sur les marchés extérieurs au Québec où les relations avec les clients n'ont plus le caractère subjectif des relations du Québécois avec sa caisse populaire mais un caractère essentiellement objectif. L'émergence à la suite de fusion d'importantes institutions financières québécoises peut tout en créant des emplois faciliter la mobilisation des fonds nécessaires au développement économique du Québec.

5—FAIRE JOUER À L'INSTITUTION FINANCIÈRE QUÉBÉCOISE LA PLUS QUALIFIÉE LE RÔLE DE LA BANQUE CENTRALE DANS L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL.

Les Bons du Trésor du gouvernement canadien sont des notes promissaires négociables et au porteur. Ils ne sont pas productifs d'intérêt mais sont achetés sur base d'escompte c'est-à-dire à une valeur inférieure à la valeur nominale, la différence constituant le revenu de l'acquéreur.

Les émissions de Bons du Trésor se font par voie d'adjudication publique. Une semaine avant l'adjudication le gouvernement annonce le volume (montant) et les échéances des bons qu'il désire émettre et invite les soumissionnaires officiels à faire des soumissions. Les soumissionnaires officiels, dénommés dans le jargon des milieux financiers au Canada de « primary distributors » sont les banques à charte, les négociants en valeurs mobilières et la Banque du Canada.

Le montant d'une soumission doit être de \$1000 ou d'un multiple de \$1000 et le prix établi en pourcentage à 3 décimales. Ainsi une offre d'achat de \$10.000 à 99,500% signifie que le soumissionnaire est disposé à payer

$$\frac{10.000 \times 99,500}{100} = \$9950 \text{ pour des bons dont la valeur}$$

nominale est de \$10.000.

Un soumissionnaire peut faire différentes offres en même temps. Par exemple il peut offrir d'acheter des bons d'une valeur nominale de :

\$50.000 à 99.500%

\$25.000 à 99.510%

\$10.000 à 99.600%

La *Banque du Canada* tout comme les autres soumissionnaires fait également des offres d'achat. *Mais et c'est là son rôle particulier, elle fait une offre d'achat globale pour l'ensemble de l'émission.* Le but de cette offre globale est d'abord d'assurer un acheteur à l'émission au cas où personne ne ferait de soumissions. Le gouvernement se garantit ainsi contre le boycottage toujours possible des agents financiers. Le but est ensuite d'éviter qu'une entente, une collusion entre les soumissionnaires ne les conduise à faire des offres d'achat à des prix très bas pour le gouvernement, par exemple à l'achat de bons valant \$100 à \$80.

Tel est le rôle de la Banque du Canada dans l'émission de bons du Trésor du gouvernement fédéral.

Or ce qui est nécessaire et bon pour le gouvernement fédéral l'est encore plus pour un gouvernement provincial beaucoup plus démuni sur le plan financier. Nous croyons que le gouvernement du Québec aurait intérêt à faire jouer à une institution financière québécoise, et nous pensons en particulier à la Caisse de dépôt, le rôle que joue la banque du Canada dans les émissions fédérales.

Nous voyons à cela un double avantage. D'abord celui d'éviter que le gouvernement québécois ne soit à la merci de syndicats financiers qui peuvent fort bien lui refuser un jour leur concours. Ensuite celui d'éviter de voir la Caisse de dépôt acquérir des obligations du gouvernement québécois non pas de première main mais de seconde main et moyennant le paiement d'une commission.



Maintenant le Chili!

par Jean GENEST

Quelle maladie intellectuelle ou morale secoue l'Occident libre depuis la deuxième Grande Guerre ? Il cherche des panacées et des solutions politiques absolues alors qu'il faudrait tout soupeser pour garder, en ce monde, une vision équilibrée des alternatives offertes par l'histoire. À la Renaissance, on rêvait de Rome et d'Athènes, aujourd'hui des lettrés projettent de curieuses utopies paradisiaques sur Cuba et le Chili.

Quand Cuba était l'utopie . . .

Hier, en 1959, c'était Castro, Guévara et Cuba ! Que n'a-t-on vu de rêveurs s'élancer d'amour fou vers l'île merveilleuse tombée sous la dictature communiste ? Le sort des Cubains d'avant l'arrivée de Castro n'était pas heureux, certes ! Il fallait envisager des correctifs comme le nettoyage des gangsters, des politiciens corrompus, introduire la pluriculture, favoriser l'éducation et la santé, etc. Donc il y avait beaucoup à faire. A-t-on choisi le meilleur moyen ? Treize ans après la victoire de la révolution, les grands romantiques qui la dirigèrent, n'ont à offrir aux dix millions de Cubains qu'un pays en état de colonialisme avancé puisqu'il dépend de la Russie au rythme de \$750,000,000 par an, puisqu'il dépend de la monoculture du sucre plus que jamais (le rêve, c'est maintenant dix millions de tonnes par an) et que la cor-

ruption au service des privilégiés est flagrante. Le peuple doit faire la file, avec des bons à la main, pour obtenir, quand elles sont là, les premières nécessités de la vie. Encore une fois, une révolution s'est faite sur le dos du peuple et son sort est pire que celui d'hier. Il a non seulement perdu ses biens mais aussi sa liberté. Il n'a connu aucune élection depuis 1959. Castro est roi absolu.

Malgré les faits

Nous avons connu les événements de Hongrie où, en 1956, les ouvriers se révoltèrent contre le gouvernement communiste. Ils en avaient assez de l'exploitation « impérialiste » de la Russie. Les tanks russes leur apprirent que le seul pays au monde à « faire des colonies », c'était la Russie et qu'il fallait s'y soumettre sous peine de mort. James A. Mitchener a raconté toute cette épopée ouvrière d'un peuple dans son reportage, *The Bridge at Andau*. Puis ce fut la Tchécoslovaquie en 1968 et la Pologne en 1970. Partout ce sont les ouvriers qui n'acceptent pas l'exploitation par le communisme et le retour d'une classe privilégiée. (L'Action nationale, octobre 1968, p. 103). Partout, à l'Est, c'est au nom de la dignité humaine que l'on veut changer le système communiste. Pour un temps, les tanks et la police secrète sont les plus forts.

Le paradis au Chili

Malgré tous ces faits, en quelques années, certains esprits refusent de mûrir et de trouver les raisons qui expliquent de tels comportements. Puis arrive une autre vague de grands romantiques, perdus en économie politique, qui croient devoir nous présenter le Chili comme un exemple de libération dont devrait s'inspirer le Québec dans ses efforts de progrès social. Que faut-il penser du Chili et de son expérience pré-marxisante ? Apporte-t-elle au Chili d'abord, à l'Amérique latine ensuite, et enfin au Québec, un modèle à reproduire ? Ou n'est-elle qu'une de ces tourmentes qui nous obligent à réfléchir sur l'avenir du monde comme si nous trouvions là le creuset des for-

mes en ébullition, l'une des esquisses possibles d'un monde plus juste et plus heureux ? Aurions-nous rencontré, enfin, un communisme sans pharisaïsme ? Ou un capitalisme capable de se réformer ? Ou une nouvelle voie plus paradisiaque ?

Ouverture sur le Chili

Le Chili n'est pas un pays ordinaire. Il s'agit d'une république de 256,000 milles carrés, patrie de 10,000,000 d'habitants. Son extrême originalité géographique tient à sa formation entre les Andes et le Pacifique : une largeur moyenne de 110 milles sur une longueur de 2650 milles. Soit de Montréal à Vancouver, à peu près. Trois fois nous avons parcouru ce pays : d'Arica (port de pêche à la frontière du Pérou et terminus du chemin de fer en provenance de La Paz, capitale de la Bolivie) jusqu'à Puerto Montt, point de départ des îles du sud et de la traversée des Andes par bateau. On navigue alors du merveilleux pic Osorno jusqu'à Bariloche, en Argentine, à travers les Andes comme coupées au couteau.

Pays extrêmement varié dont le nord est un désert, mais caractérisé par quelques grandes mines de cuivre et de charbon. Le sud, peuplé d'immigrants allemands, possède des paysages assez semblables au Québec avec ses forêts de pins, ses lacs, ses îles et son hiver dur. Le centre possède 90 pour cent de la population parce que son climat y est merveilleux et ses terres très fertiles.

Qui aurait pu prévoir que le Chili se tournerait, en 1970, vers le marxisme ? Qu'il serait le premier pays d'Amérique du Sud à rechercher volontairement les formes extrêmes du socialisme ? Qu'il n'y arriverait pas par la guérilla dans les montagnes ou les villes mais par le vote et l'application la plus légaliste des voies parlementaires ? En effet, un marxisme parlementaire, un marxisme majoritaire à des élections libres, cela ne s'était jamais vu, cela semblait même inimaginable à tous ceux qui connaissaient les socialismes historiques. Que s'est-il passé ?

Toutes ces affirmations sont, en vérité, trop emprein-

tes de sensationnalisme. Il reste toutefois que le Chili est un des pays d'Amérique du Sud qui a le moins connu de perturbations militaires. Ce pays était un des mieux équilibrés dans ses classes sociales : les riches, scandaleusement riches, y étaient assez rares ; la classe moyenne était très développée ; il y avait peu de mélange de races ; les Araucans ne dépassaient pas 500,000 personnes, la plupart dans quelques cantons du Sud, d'où un grand nombre partaient pour s'intégrer au reste de la population, dans les faubourgs des villes, comme *peones* dans les *haciendas*.

Besoin de réformes

Quelques éléments, pourtant exigent des réformes sociales. Il y a d'abord la progression démographique qui explique un entassement, sur le pourtour des villes, de populations entièrement dénuées de logement. Les politiciens sont lents à voir et à corriger cet aspect de la misère sociale. Puis, il y a l'impérialisme contre lequel on ne cesse de clamer : il semble à tous les Chiliens que l'Anaconda Copper, l'International Telephone and Telegraph, et d'autres entreprises américaines, ne cessent de drainer les principales richesses du Chili sans une compensation adéquate. En fait, pourquoi une compensation quand des années de profits immenses ont déjà surpayé les propriétaires et les actionnaires américains de tous leurs investissements ? Il ne devrait pas y avoir de compensations ! Tous les profits devraient revenir intégralement aux Chiliens qui sauront les utiliser pour l'éducation ou le bien-être social. Ainsi contre l'impérialisme, il n'y a qu'un correctif possible, c'est la nationalisation complète.

Il y a aussi les *latifundistas*, ces propriétaires qui possèdent d'immenses haciendas dont une bonne part sont en jachères perpétuelles alors que la pression d'une population à la recherche de travail et de terre ne peut rien obtenir et dont l'État s'évertue à oublier les revendications légitimes. Finalement, il y a aussi une *conscientisation* plus largement répandue qu'en tout autre pays du

Sud, c'est-à-dire un éveil soutenu pour corriger une situation qui, pas plus pénible qu'ailleurs, n'offre pas moins de misères et de difficultés sociales non résolues. Il faut faire quelque chose : ce pays d'immigration blanche, mieux instruit, n'accepte pas de vivre dans un état de colonisés soit par l'extérieur, soit par l'intérieur. Il faut apporter des changements : les universitaires, les ouvriers, les centres sociaux de l'Église, le parti communiste sont d'accord là-dessus.

Quelle route prendre ?

Leur terrain d'entente, c'est que le Chili est un pays sous-développé et soumis à l'exploitation, à la fois de l'impérialisme des États-Unis et à celle des grands propriétaires de terres ou d'usines. Ils s'entendent pour promouvoir une société plus égalitaire, une démocratie de participation, des nationalisations de tout ce qui est d'intérêt public. Or il faut se rappeler qu'en 1970, la moyenne individuelle du revenu est de près de \$700., soit plus de deux fois le revenu individuel de Cuba avant la tombée du régime de Batista. C'est le même niveau économique que le Mexique d'il y a dix ans. Dans cette montée de *libération*, il s'agit de savoir quels moyens le Chili prendra. Il ne prendra pas la même voie que le Mexique qui, pourtant, progresse à pas de géant. Il prendra une voie proprement chilienne : un marxisme adapté à la chilienne, la réforme ou la révolution ?

Est-il bien vrai que le Chili est entré dans la voie du marxisme ? Plusieurs l'affirment. Je n'en suis pas sûr. Je reconnais volontiers que les buts sont marxisants. Je reconnais volontiers que la situation actuelle sous Salvador Allende Gossens est une situation instable et que, avouée ou non, sa politique conduit logiquement, nécessairement, au coup de force et à l'instauration d'une dictature du parti. Alors oui, nous serions en plein régime marxiste et tout le Chili serait à ajouter à la liste des pays conduits par des groupes d'illuminés qui n'ont su transformer une situation pénible qu'en situation plus pénible : celle du ré-

gime policier et de l'égalité des citoyens dans une prison, un régime de semi-développement en un régime d'exploitation par une classe privilégiée, c'est-à-dire celle des bureaucrates du parti.

Toute réforme n'est pas marxiste

Pour le moment, le Chili est sur la corde raide. Bien des mesures prises ne sont pas marxistes mais fortement socialistes. Ce n'est pas parce que les coopératives se multiplient que nous serions en régime de collectivisations marxistes ! Les coopératives de consommation, d'habitation ou de production agricole, en elles-mêmes, ne sont pas une institution marxiste. Le marxisme s'est approprié le système coopératif mais l'a radicalement faussé en créant des *coopératives d'État*, soumises au gouvernement parallèle du parti, soumises au rendement édicté par les fonctionnaires. Bref, en régime communiste nous n'avons plus de réelles coopératives vu que l'État leur a enlevé toute autonomie. Le même pourrissement s'est produit quand les gouvernements fascistes se sont emparés des corporations. Alors il ne s'agissait plus de corporations sociales dynamiques et autonomes mais de structures rigides entièrement soumises aux fins politiques de l'État. Ainsi des coopératives en régime communiste.

De même quelques animateurs sociaux font les émerveillés devant des cas d'autogestion d'usines à Santiago ou quelque part au Chili. N'y a-t-il pas là de la naïveté ? La France et la Suède ont mis au point beaucoup de cas d'autogestion, sans que cela annonçât le marxisme. Il s'agit là de correctifs apportés au capitalisme par des groupes plus sensibilisés aux problèmes sociaux. Les travaux célèbres d'Alexandre Dubois sur *Les structures nouvelles dans l'entreprise* (Paris, 1946), de Louis Maire, *Au-delà du salariat* (Payot, 1946), de François Perroux sur les communautés de travail, d'Émile Romanet sur *La Participation des salariés aux résultats*, et de nombreux autres qui, par la transformation de la

gestion ou du salariat, ont mis de l'avant des formules économique-sociales étonnantes, qui n'ont rien à voir avec le marxisme. Ce qui est propre au marxisme, ce n'est pas la création et l'autonomie des bases industrielles, mais la dictature du parti.

Ce qui est propre au marxisme

Le marxisme se caractérise par quatre choses : 1) la lutte des classes ; 2) la centralisation de l'État au point d'aboutir à un véritable capitalisme d'État. Les revenus sont en très grande partie dus à la plus-value apportée par le sur-travail des ouvriers et dont les profits vont à l'État ; 3) le contrôle des libertés comme point essentiel à la sécurité des dogmes politiques et des moyens économiques mis en oeuvre, à la fois par l'armée et la police. 4) le matérialisme général de la pensée et de l'action y imposant un conformisme stérilisant.

Le Chili n'est donc pas encore marxiste. Mais il s'y achemine. Comment cela ? C'est toute l'histoire des dernières années qu'il faut raconter ici comme une aventure profonde de l'esprit humain et comme une tragédie imposée à dix millions d'êtres humains. Mais déjà nous savons qu'il nous faut nous défier des mots et, derrière les mots, scruter les réalités. Revenons d'abord à l'histoire et aux faits avant d'étudier la doctrine et son avenir.

I — LE CHILI (1958-1972)

Les hommes

L'un des grands promoteurs de l'esprit social, au Chili, fut le P. Hurtado, S.J., directeur de la revue *Mensaje* et qui fut en même temps professeur de sociologie. Il est mort en 1952. Belle personnalité, très généreux, très intelligent, il voyait le problème de l'Église et du Chili comme un problème insoluble si l'Église ne commençait pas sa révolution en se dissociant de la classe possédante pour aller au secours des plus défavorisés. Il voyait arriver la crise sociale. Il voyait l'Amérique du Sud aux prises avec

l'impérialisme américain et le sous-développement chronique. Il voulait rompre le cercle de fer. L'action le fascinait et il voulait se lancer dans la construction de logements ouvriers, dans la cogestion ouvrière dans les usines, former une élite chrétienne afin de mieux orienter les rénovations sociales qui s'imposeront. Il a certainement ouvert les esprits à l'ampleur et à l'urgence des problèmes. Une grande âme de pionnier.

Deux hommes comprirent plus à fond cette même évolution de l'Amérique latine et du Chili. L'un, né en 1911, se nommait Eduardo Frei Montalva. Il enseigna le droit à l'Université catholique de Santiago et devint le président du Partido de la democracia cristiana et il fut élu président du Chili aux élections de 1964 avec 56.6 pour cent des votes. Ce fut un triomphe. Malgré un excellent record de gestion il fut mis en minorité aux élections de 1970 et il céda la présidence à M. Salvador Allende Gossens, chef du Partido de la unidad popular.

M. Allende est né, en 1908, à Valparaíso. Son grand-père, un des principaux officiers de la franc-maçonnerie, fut le fondateur du parti radical. Grâce à son père, qui était avocat influent, Allende désira se lancer dans la politique qui le fascinait. En même temps qu'il poursuivait ses études de médecine il devint organisateur du parti socialiste. Deux fois il connut la prison pour ses activités turbulentes. Il fut élu député fédéral à 29 ans et devint même ministre de la Santé. Trois fois il fut battu dans la course à la présidence de son pays. En riant, il disait : « Qu'on inscrive sur ma tombe l'épithète suivante : ci-git le futur président du Chili ! » Finalement, grâce à sa collusion avec le parti communiste et avec quelques autres partis moins importants, il finit en 1970, par obtenir 36.3 pour cent des votes dépassant de peu ses opposants qui se divisèrent le reste.

L'époque qui nous intéresse, est dominée par ces deux hommes : Frei et Allende. Nous avons en eux deux forces qui représentent assez bien la nouvelle sociologie du monde contemporain. Ils sont moins révolutionnaires que réformistes. Mais Allende y va avec une telle impa-

tience que sa radicalisation dans les changements risque de tout briser : ou il conduit le Chili à la ruine en conservant les moyens démocratiques ou il est acculé à imposer son programme par la force et nous entrons dans une révolution qui aura toutes les caractéristiques de Cuba, de la Hongrie et de la Tchécoslovaquie. Les deux Amériques sont dans l'attente et regardent, anxieuses, le devenir du Chili. Deviendra-t-il une démocratie plus juste ou une prison plus égalitaire ?

Les étapes du drame

Les élections du 7 septembre 1958 avaient eu un résultat surprenant pour tous les Chiliens. Le Partido nacional, dirigé par M. Alessandri, représentant la bourgeoisie traditionnelle, obtint 386,192 votes et M. Alessandri devint président du Chili. La surprise vint du fait que M. Allende dirigeant du parti socialiste-marxiste put obtenir 354,300 votes. La marge était si faible que la possibilité d'un Chili marxiste effraya tout le monde. Tous les Chiliens purent comprendre alors la force du ressentiment populaire contre des gouvernements qui ne s'occupaient pas d'eux et des problèmes sociaux devenus urgents. M. Frei n'avait obtenu que 254,324 votes pour son parti de la démocratie chrétienne. Il fallait amorcer des réformes décisives. Il fallait aller au peuple. Il fallait agir.

Ce résultat des élections de 1958 fut le choc qui réveilla tout le monde. Les Évêques du Chili s'adressèrent donc au Général des Jésuites pour lui demander un spécialiste en sciences sociales afin de diriger les opérations. Il semble que c'est à partir de ce moment que l'Église du Chili décida de s'opposer au communisme, de seconder les efforts du parti réformiste de Frei et, qu'alliant la doctrine à l'action, ils décidèrent de distribuer les terres possédées par l'Église entre les paysans pauvres.

Le Centre Bellarmino

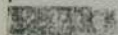
L'homme choisi par le Général des Jésuites fut le P. Roger Vekemans, S.J. qui fut l'artisan d'une œuvre pres-

que incroyable comme directeur du Centro de investigacion y accion social (CIAS) (Centre de recherches et d'action sociale), œuvre qui était rattachée au Centro Belarmino. Le P. Vekemans est déjà docteur en sociologie de l'Université de Paris (en 1954) et il enseignait la sociologie à l'Université Grégorienne de Rome quand il fut nommé au Chili. Il y arrive, en 1958, à trente-six ans. Immédiatement le P. Vekemans cherche des fonds et un terrain d'action. Grâce à des dons d'amis belges, il commence avec un budget d'environ un million de dollars en 1958, lequel atteindra vingt-cinq millions en 1962 et trente millions en 1964. Cet argent lui venait d'Allemagne, d'entreprises charitables européennes et américaines, de fondations américaines. Malheureusement le New York Times révéla, en 1967, qu'une des organisations du P. Vekemans recevait aussi des octrois du Central Intelligence Agency de Washington. Il y avait là un impair de taille. Si les États-Unis avaient décidé de fournir leur aide c'est qu'ils croyaient faire du Chili la grande riposte à un Cuba communiste. L'effervescence causée par Cuba, Castro et Guévara, en Amérique latine, demandait une contre-offensive de la part des Américains. Le P. Vekemans, sans que personne d'autre n'en sût rien, accepta cette offre. Il aurait pu s'en passer, dans le climat général des relations américano-chiliennes.

La promotion sociale

À peine lancée, le P. Vekemans laisse la CIAS au P. Hernan Larrain S.J. qui est aussi directeur du Mensaje, pour s'occuper de la DESAL (Desarollo economico y social de America latina). Il emploie jusqu'à quatre-vingts spécialistes à plein temps et un grand nombre d'animateurs sociaux qui iront dans les villages et les faubourgs pour enquêter, organiser et commencer une grande œuvre à partir de la base constituée par le peuple lui-même. En même temps, il organise des cours et distribue des rapports lui permettant d'atteindre le monde universitaire, le clergé, les fonctionnaires, les syndicats, les associa-

tions para-politiques, bref tous ceux qui veulent connaître la véritable situation économique-sociale du Chili et y apporter un remède.



Le point de départ des socialistes chrétiens

C'est dans ce milieu d'un dynamisme extraordinaire qu'on retrouve le P. Arroyo, S.J., docteur en agronomie de l'Université d'Iowa qui travaillera, depuis 1966, avec les fonctionnaires gouvernementaux en vue de la réforme agraire et qui organisera en avril 1972 la Rencontre de Santiago où 400 chrétiens chercheront dans le socialisme-marxiste la porte de la libération des peuples. Déjà ce même P. Arroyo, S.J. avait organisé le Groupe des 80, formé de prêtres appuyant le gouvernement de M. Allende. Il invita le Cardinal Silva, de Santiago, mais celui-ci lui répondit par une lettre cinglante (*The Tablet*, 25 mars 1972, p. 288). Toutefois, dans un désir de ne rien briser, le Cardinal après avoir avoué que la Rencontre de Santiago était ambiguë, disait au Père Jules Girardi que « l'attitude actuelle de la hiérarchie n'est pas une attitude de désapprobation mais d'attente » (*ICI*, 1 juin 1972, p. 18). Mais est-ce bien là la pensée de l'épiscopat chilien quand le document final adopté par la Rencontre des chrétiens pour le socialisme, à Santiago, déclare : « Les chrétiens doivent opter pour l'engagement révolutionnaire » (*ICI*, 1 juin 1972, p. 19). Nous reviendrons là-dessus en racontant la suite des événements.

C'est dans ce milieu aussi qu'on rencontrera M. Jacques Chonchol. Trouvant que M. Frei n'allait pas assez vite ni assez loin dans la réforme agraire, il se sépara de lui pour former le MAPU. Ce parti politique, représentant l'aile la plus extrémiste des chrétiens sociaux, donna son appui à M. Allende, lors des élections de 1970. C'est ainsi que M. Chonchol devint ministre de l'agriculture dans le cabinet de M. Allende et qu'ayant à parler au Congrès de Beauport, organisé par l'Université Laval, sur l'Amérique latine, il présenta l'expérience chilienne (*Le Devoir*, samedi 2 octobre 1971). Il justifie son impatience et son rallie-

ment à M. Allende par des arguments qui ne manquent pas de poids : 1) l'accroissement de la population qui est de l'ordre de 2.4 pour cent annuellement ; 2) le chômage qui, dans les campagnes, atteint le tiers de la population active ; 3) une inflation terrible qui, en dévalorisant la monnaie, fait monter le prix des objets usuels de la consommation ; 4) un taux d'investissement insuffisant dû en partie à la disproportion dans la distribution sociale du revenu national. Son effort c'est d'allier démocratie et marxisme. Il est sincère. Est-il réaliste ? Dans chaque vie, il y a des moments de choix irréversibles. M. Chonchol a fait le sien. Il se sent sur le bon chemin qui, pour lui, est d'être radical et d'en finir avec les demi-mesures.

Ces hommes travailleront donc à la Promoción Popular. De 1958 à 1964, l'Église du Chili vivra une expérience qu'aucun autre pays n'aura connue avec une telle intensité. C'est une sorte de révolution tranquille en profondeur, toute tournée vers la recherche des faits, leur analyse et l'étude des solutions valables. Le parti communiste est présent, comme une milice bien organisée : il compte environ 30,000 membres. Ce qui est très peu et jamais, avant 1972, le parti communiste n'obtiendra plus de 17 pour cent des votes. Il essaiera de s'infiltrer à l'Université, aux écoles techniques, dans les syndicats. Mais, partout, dès 1958, il rencontre les forces organisatrices de la démocratie chrétienne.

Difficultés et présence de l'Église

Quelles sont les ressources de la démocratie chrétienne au Chili ? Une chose est certaine c'est que l'Église est une grande force : 90 pour cent des Chiliens, selon le dernier recensement, se disent chrétiens mais à peine 10 pour cent fréquentent l'Église le dimanche. De plus, après le Concile, le Chili connaît des difficultés « ecclésiastiques » assez graves. Entre 1850 et 1900, le Chili ordonna 590 prêtres mais entre 1900 et 1950, il n'en ordonna que 284. De 1950 à 1970, la situation devient tragique : en 1968, il n'y aura que deux prêtres ordonnés dans tout le

Chili. De plus, en 1967, 124 prêtres abandonnent la prêtrise et en 1968, c'est 10 pour cent du clergé qui se laïcise. Le tableau global devrait inclure les prêtres étrangers qui exercent un apostolat au Chili. Mais plusieurs d'entre eux sont des « progressistes » dont le manque de tact n'allège pas le fardeau de l'épiscopat chilien. La présence des autres est importante.

La démocratie chrétienne

Malgré toutes ces difficultés. Frei se présente à l'électorat comme le candidat présidentiel qui refuse le marxisme représenté par Allende (celui-ci ne fut jamais membre du parti communiste mais du parti socialiste) et il refuse le paternalisme d'État représenté par Alessandri. Il offre une démocratie sociale où les sous-développés eux-mêmes prendront en main leur sort. Il veut nationaliser les principales industries du pays et redonner la terre à ceux qui la travaillent, en particulier aux petites familles paysannes.

L'immense effort du P. Vekemans (Poblete, Larrain, Arroyo, Bigo, Zanartù, etc.) est d'organiser toutes les forces chiliennes pour sortir les masses chiliennes de leur apathie traditionnelle, de les éveiller à prendre en main leur propre sort. C'est possible et bientôt les lois les appuieront. On va refaire le pays et le donner au peuple chilien. Les groupes d'études se multiplient. On lance des communautés de travail. Et Frei dépassant ses frontières conçoit, avec Vekemans, que le problème de l'Amérique du Sud est avant tout un problème d'idéologie (un programme clair de participation populaire) et de structures qui vont du village, à la région jusqu'au national.

Langage des élections

Les résultats ne se font pas attendre : Frei, aux élections de 1964, devient président du Chili avec la plus forte majorité dans l'histoire du pays. Nous donnons en un seul tableau-clé les résultats des trois élections de 1958, 1964

et 1970, avec les votes obtenus et les pourcentages. Nous avons omis tout ce qui regardait les partis minoritaires.

	1958		1964		1970	
	Votes	Pourcentage	Votes	Pourcentage	Votes	Pourcentage
ALLENDE	354,300	28.9%	977,000	38.3%	1,075,616	36.3%
ALESSANDRI	386,192	31.6%		5. %	1,036,278	34.9%
FREI (TOMIC)	254,324	20.7%	1,409,012	56.6%	824,849	27.8%

Le Partido nacional, dirigé par Alessandri représentant les conservateurs et les classes aisées, remporte la victoire en 1958. Le Partido de la democracia cristiana, conduit par Frei, gagne celle de 1964 d'une façon absolue. Mais le Partido de la Unidad Popular, formé de l'union de six partis par Allende, remporte celle de 1970. Revenons à la victoire de Frei en 1964.

Après l'élection de 1964

Aussitôt après la victoire, le parti de Frei commence à connaître des dissensions. Elles sont graves au Centro de investigacion y accion social où le P. Hernan Larrain, S.J. doit démissionner comme directeur du Mensaje. On le trouve trop extrémiste. Comme bien d'autres, il voudrait des réformes, et tout de suite. Il incline vers le marxisme. Pourtant, en février 1972, son éditorial se présente sous un titre qu'il n'employait jamais auparavant : « No a los extremismos » (Non aux extrémistes !). Il demande d'appuyer le gouvernement d'Allende mais il demande à tous les Chiliens d'accepter les sacrifices dus à la construction du socialisme-marxiste. Les observateurs remarquent, cependant, qu'en 1972 ses arguments sont bien plus empruntés au nationalisme chilien qu'aux vertus du socialisme. Et lui qui a tant parlé de la lutte des classes, recule devant les conséquences révolutionnaires et le contexte de haine qui s'élève partout.

De 1964 à 1970, l'union des cultivateurs passe de 5,000 à 125,000 membres. Partout se multiplient les comités de citoyens. Le gouvernement de Frei, malgré la séparation de son aile gauche extrémiste en parti MAPU, malgré les désastres naturels graves qui retarderont son action (sécheresses, tremblements de terre, inondations),

présente une excellente gestion. Tenant compte des finances du pays, il a préféré la chilinisation des grandes richesses nationales à leur nationalisation. Ainsi il exigea que 51% des actions des grandes entreprises américaines appartiennent à l'État chilien. Il répartit 1225 *estancias* entre 30,000 familles. Il construisit 260,000 unités domiciliaires. Il tripla le nombre des écoles. Mais les espoirs étaient tels et les besoins si urgents que plusieurs crurent à son inefficacité. Ainsi le chômage était à 7 pour cent, la moitié des enfants étaient sous-alimentés à son arrivée au pouvoir, la moitié des familles de la campagne vivaient avec moins de \$30. par mois. L'inflation montait de 25 pour cent par an. Il fit beaucoup mais il apprit que s'il est facile de partir une véritable animation sociale des classes populaires en leur faisant prendre conscience de leurs besoins et de leurs pouvoirs, il est beaucoup moins facile de leur donner une vue d'ensemble du pays et de l'équilibre que doit garder toute action gouvernementale. Une fois éveillé, le peuple ne sait plus attendre. Ayant compris l'état d'injustice dans lequel il est plongé, le peuple veut qu'on y apporte une réponse immédiate : chômage, terres, industries, logements, nourriture, bien-être social, etc. Et Frei ne put satisfaire tout le monde tout de suite. L'expérience de Frei est très enrichissante pour l'observateur en sciences politiques.

Préparation de l'élection de 1970

Maintenant nous nous approchons des élections de 1970. Le parti communiste veut donner une image de lui-même comme respectueux de la légalité, des moyens démocratiques. Cette attitude exaspère les extrémistes de gauche qui accusent le parti communiste de connivence avec les « bourgeois ». D'où la scission de membres « enragés » et la fondation du Movimiento de izquierda revolucionaria (Mouvement de la gauche révolutionnaire). Aussitôt formé le MIR entre dans la clandestinité et, à la mode des Tupamaros d'Uruguay, dévalise les banques, vole les super-marchés pour financer son action

révolutionnaire, distribuer des armes aux paysans pour qu'ils puissent s'emparer plus vite des terres possédées par de riches propriétaires. Le pays vit alors dans une tension perpétuelle. L'inflation montera de 29.5 pour cent en 1969 et de 35 pour cent en 1970.

Les partis en présence pour l'élection présidentielle de 1970 sont le parti communiste dont le candidat est Pablo Neruda, poète chilien qui obtint le prix Nobel. Le parti socialiste présente Salvador Allende, le Mapu, Jacques Chonchol. Ces trois partis, et quelques autres, s'uniront pour former le Partido de la Unidad popular. Les démocrates chrétiens choisissent Radomiro Tomic (parce qu'un président ne peut se succéder à lui-même). Les indépendants vont à Rafael Taùd et les radicaux à Alberto Faltra.

Le résultat est connu : Allende remporte 1,075,616 votes, soit 36.3 pour cent. Victoire ambiguë puisque son pourcentage des votes est plus faible qu'en 1964 où il obtenait 38.3 pour cent. Il obtient, il est vrai, le plus grand nombre de votes mais l'opposition unie possède 63 pour cent du vote général. Jusqu'à quel point Allende représente-t-il le Chili ? On imagine le choc et la surprise que connurent tous les Chiliens, des Évêques aux communistes, lorsqu'ils apprirent ces résultats bouleversants. L'impensable devenait réalité.

Résultats immédiats de l'élection

Pour les uns c'était le cauchemar. De nombreux techniciens et de nombreuses grandes familles (soit 14,000) quittent le pays immédiatement. Les banques et les maisons de crédits perdent 1,260,000,000 d'escudos (alors à 14.5 pour un dollar américain). Au marché noir, l'escudo atteint 55 au dollar. En août 1972, le marché noir donne 150 escudos au dollar et chaque jour la situation dégénère. Les prix montent. Allende essaie de les geler par décrets. On ne vend de la viande que deux jours par semaine. Les prix montent. Allende riposte en montant les salaires des fonctionnaires et ceux d'environ 50 pour

cent des ouvriers. En deux ans les salaires ont doublé. Mais les prix ont triplé et les taxes ne cessent d'augmenter. Ces problèmes sociaux par-dessus les problèmes des nationalisations industrielles expliquent la nervosité du pays. Les manifestations monstres se poursuivent à Santiago. Toute la radicalisation de la politique, aux mains du socialiste-marxiste Allende est remise en question. Tout le pays est divisé à son propos. Les marxistes disent : « Bon débarras » en voyant les bourgeois partir. Mais enfin, ne sont-ils pas des Chiliens ? L'inquiétude atteint aussi le monde international. La dette extérieure du pays, à la prise de possession du président Allende est de \$2,400,000,000 de dollars. La moitié est due aux États-Unis et l'autre à des intérêts européens. Or voici que Allende multiplie les nationalisations complètes (à 100 pour cent des actions) : Anaconda Co, Kennecott Copper, Cerro Corp., International Telephone and Telegraph (communications et hôtels), Dow Chemicals, Ford Motor, General Motor, General Tire, Rockwell Corp. etc. Comme le Chili n'a pas l'argent voulu pour payer seulement les intérêts de sa dette internationale, il n'a pas non plus l'argent pour acheter les entreprises qu'il nationalise à coups de lois. Les paysans suivent l'exemple de leur gouvernement et ils s'emparent, ici et là, des terres, des machineries agricoles, des semences et des troupeaux qu'ils convoitent. Le gouvernement d'Allende vote une loi qui l'autorise à nationaliser toute propriété rurale au-delà de 80 acres. Mais les paysans s'emparent de tout ce qui dépasse 40 acres. Et le gouvernement n'envoie ni soldats, ni policiers. La sagesse chilienne est là mais le chaos n'est pas loin et l'agriculture moyenne est dangereusement menacée. Pourtant ce qui a été distribué aux petits cultivateurs, prospère, et le pays ne manque pas encore de denrées. Car ce qui manque, le Chili l'importe et son déficit annuel s'accroît.

Marxisme démocratique

Les élections du 4 septembre 1970 ont donc été une surprise totale. Allende contrôle 80 votes à la Chambre,

ce qui est insuffisant pour obtenir la majorité qui appartient à l'opposition. La peur de voir le pays tomber sous le régime marxiste réunit tous les partis d'opposition à présenter à Allende et à son Unidad Popular un statut des garanties qu'il devra signer s'il veut que l'opposition l'élixe à la présidence de fait. Car lorsque le vote ne donne pas la majorité absolue, c'est à la Chambre qu'il convient de dirimer l'impasse. Elu avec 36 pour cent des votes, Allende ne deviendra président que si les Chambres l'approuvent. La condition officielle est que Allende signe ce statut des garanties où il promet de défendre le droit universel de vote, la liberté de la presse, la liberté d'opinion et la liberté d'enseignement. Ayant accepté de défendre toutes ces procédures démocratiques, Allende est élu président par une session conjointe du Sénat et du Congrès le 24 octobre 1970 et il prend le pouvoir le 4 novembre.

Sa situation n'est pas facile. Aux élections municipales d'avril 1971, Allende gagne, avec son Unidad Popular, environ 50 pour cent des votes. Cependant à l'Université, à toutes les autres élections partielles, comme à Valparaiso, il est défait. Il multiplie les impressions de papier-monnaie : soit en un an passer de 7 milliards à 14 milliards d'escudos. Le crédit international du Chili est à la baisse. Si les ouvriers voient monter leurs salaires, grâce à des décrets successifs du gouvernement, ils voient aussi monter vertigineusement le prix des biens comestibles. Les impôts appauvrissent toutes les classes moyennes et les riches sans donner plus d'aisance au peuple. Les constructions domiciliaires sont multipliées et les investissements gouvernementaux augmentent malgré la pénurie de capital. Techniciens, machineries, où se les procurer sans argent étranger ? Les investissements privés sont complètement arrêtés et le crédit international inexistant.

Programme d'Allende

Dans un discours, peu après son élection comme président, Allende avait annoncé la création de trois ni-

veaux d'entreprises : *celles de l'État* qui nationaliserait les nitrates, le fer, le charbon, le cuivre, l'acier, le papier, le ciment, les produits chimiques, le pétrole, les banques, les transports, les communications, les utilités publiques, le commerce extérieur, les textiles, les métaux, les pêcheries ; *les entreprises mixtes* où l'État détiendrait la part majoritaire des actions et l'initiative privée une part minoritaire ; et enfin *les entreprises privées* représentant les petits détaillants ou les petites industries. En somme, tout est soumis à la discrétion de l'État car l'État peut tout nationaliser dès qu'il trouve une entreprise assez importante. Si l'État contrôle toutes les ressources nationales et les grandes entreprises, nous assistons à l'imposition de l'État super-capitaliste, c'est-à-dire de l'État qui s'empare de toute la plus-value du travail des paysans et des ouvriers. Mais Allende n'a pas encore décrété l'abolition de la propriété privée, la disparition du salariat et, dans le but d'éviter les impasses de la bureaucratie soviétique, il n'a pas nationalisé le petit commerce et les petits ateliers de travail.

Trop gros, trop vite

Que conclure de toute cette histoire ? La frénésie qu'on retrouve en tous ces changements, le refus et l'impossibilité de trouver les compensations normales et justes aux nationalisations de l'industrie ou de la terre, le déclin d'une grande partie de la classe moyenne, la mise en circulation d'une somme folle de papier-monnaie, la politisation de la fonction publique au détriment de la compétence, la diminution de la production agricole qui oblige le gouvernement à acheter à l'étranger et à augmenter sa dette, la baisse des économies privées, tout cela et bien d'autres signes nous conduisent-ils inexorablement à conclure que le Chili va vers la banqueroute ? Le New York Times Magazine (7 mai 1972, p. 65, section 6) n'y va pas de mainmorte : « There is the problem of Chile going bankrupt. *It is already bankrupt, of course* ». Le P. Renato Poblete parle « d'une situation

économique extrêmement dangereuse » (Worldview, avril 1972, p. 19). La monnaie nationale, l'escudo, ne vaut plus rien à l'étranger, pas même en Argentine qui est le pays voisin. Le gouvernement d'Allende ne peut même pas payer l'intérêt sur la dette internationale du Chili.

La banqueroute peut être considérée comme un désastre, suivant les méthodes capitalistes. Mais dans le monde marxiste, il peut très bien ne plus en être ainsi. Peut-être que la banqueroute est voulue. Grâce à elle les actions des entreprises industrielles tombent à zéro et le gouvernement peut s'emparer à vil prix, sans négociations, d'industries qui représentent des millions, sinon des milliards. De plus, dans une faillite du pays, les conséquences politiques peuvent être intéressantes : les ennemis fuient ou doivent accepter le régime, réduits qu'ils sont à la misère générale, et les masses s'agrippent plus fort à leur gouvernement en dehors duquel ils ne voient pas d'autre sauveur. Le marxisme s'installe plus facilement dans le désespoir général et la faillite des entreprises.

Alors tout devient possible, la banqueroute financière peut apporter la faillite des lois comme ne répondant plus aux circonstances sociologiques. Il y a état d'urgence. Le gouvernement chilien de Allende respectera-t-il les normes démocratiques ou, invoquant des circonstances spéciales et même un état de violence qui commence à se propager, n'imposera-t-il pas un régime de force ? Alors le régime démocratique serait bien mort. Allende se serait moqué royalement (ou marxistement) de son opposition politique et il imposerait la dictature du prolétariat, où le prolétariat n'aurait rien à voir.

Impuissance de l'armée ?

En effet, le régime démocratique relève à la limite, de l'armée chilienne. Elle a une réputation méritée : elle ne s'est pas immiscée indûment dans la politique. Elle a laissé aux citoyens et aux partis la plus grande liberté. Depuis son arrivée au pouvoir, Allende n'a cessé de cour-

tiser l'armée, jusqu'à lui octroyer des traitements de faveur. Ainsi un emprunt aux Etats-Unis a eu pour but l'achat de matériel jugé indispensable par les forces armées. Là comme ailleurs, Allende peut promouvoir ceux qui acceptent de le seconder et ainsi remplir les cadres de l'armée, comme ceux des fonctionnaires, de gens qui lui seront entièrement dévoués. Jusqu'à maintenant l'armée a répondu à l'appel du gouvernement pour maintenir la paix civile dans les campagnes comme dans les villes. Elle est restée impartiale. Mais cela durera-t-il longtemps ? L'armée peut appuyer Allende, comme gouvernement légitime. Elle peut appuyer l'opposition pour sauver un pays affolé ou elle peut s'emparer elle-même du gouvernement et instaurer un autre régime militaire comme on en a vu en Amérique du Sud, régime qui pourrait n'être que transitoire. C'est là l'inconnue de l'an prochain.

Impuissance de l'Église

Et il y a l'Église. Toutes les statistiques du monde n'enlèvent pas à l'Église un immense prestige auprès de tout le peuple chilien. Or l'Église est profondément divisée. Elle doit aussi affronter des circonstances tellement imprévues, difficiles à digérer, qu'il est facile pour celui qui lit les mandements épiscopaux de voir les tergiversations. La politique chilienne donne un mal de tête affreux aux Évêques du pays. Il faut dire, cependant, une chose : entre tous les messages épiscopaux du monde, ceux du Chili sont parmi les plus profonds, les plus intéressants et les plus lumineux. J'avoue pourtant qu'en lisant un document majeur, vraiment exceptionnel, j'aurais eu besoin d'un théologien, d'un sociologue, d'un juge et de quelques autres spécialistes pour m'éclairer dans le dédale des considérations et m'en extraire une ligne de conduite claire. De plus, le P. Vekemans est au Vénézuéla et le Centre Bellarmino se réduit à presque rien. Le Mensaje n'a que 3,000 lecteurs et a des dettes.

D'autres documents sont des bijoux. Ainsi le message du 11 avril 1972, reproduit dans le Mensaje de mai

1972 (p. 293). Les Évêques y condamnent le sectarisme (comprenez l'esprit de parti) qui conduit à la haine. Ils rappellent qu'un gouvernement national se doit à tous les Chiliens et que personne ne doit se sentir comme un étranger dans son propre pays. Ils demandent de supprimer la violence qui fait naître la peur, l'insécurité et l'exaspération. Ils rappellent que la base de la justice, c'est la vérité. Un pays devient ingouvernable quand règnent l'insulte, la calomnie, la glorification du crime partisan, le mensonge comme politique. Ils insistent pour la recherche de l'égalité et de la participation de tous, au lieu de chercher à diviser les Chiliens en luttes de classes plus égoïstes et plus terribles que toutes les autres. Ils concluent en affirmant que « l'heure est grave et que le fil qui unit encore les deux parties du pays ne peut s'étirer beaucoup davantage sans conséquences irrémédiables ». Eux aussi voient que deux ans du régime Allende mènent le pays au bord de l'abîme.

Tant que le régime démocratique résistera au Chili dans cette ambiance de violences et de haines, les Évêques et les prêtres ne seront pas expulsés du Chili. Mais si Allende transforme la présidence en dictature marxiste, alors l'Église connaîtra une passion terrible. En 1962, les Évêques appuyèrent la politique du parti démocrate chrétien comme celui qui pouvait apporter le plus de justice sociale. Ils écrivirent une lettre qui eut un énorme retentissement et ils concluaient que « la collaboration avec le communisme est impossible » (David E. Mutchler, p. 311).

Le voyage de Paul VI à Bogota, en 1968, leur a donné des directives très claires en ce qui regarde l'œuvre de libération des masses par la violence : « La violence n'est pas évangélique ». Et le document de Medellin qui suivit cette rencontre insiste sur le virage social de l'Église en Amérique du Sud.

Il faut tenir compte aussi d'événements sur la scène internationale, Paul VI fait des tentatives pour renouer les relations diplomatiques avec les pays de l'Est et des sondages auprès de la Chine. Il a reçu plusieurs officiels

russes. L'Église de Rome met la pédale douce dans la condamnation du communisme. Il y a une évolution certaine qui se fait dans les esprits.

Même la commission épiscopale de France propose à la réflexion un document sur « les militants ouvriers ayant fait l'option socialiste » (Informations catholiques internationales, 15 mai et 1 juin 1972, p. 28 et 9). Dans sa lettre au cardinal Roy, Paul VI donne un éclairage nouveau aux relations entre Église et politique : « Le passage à la dimension politique exprime aussi une requête actuelle de l'homme : un plus grand partage des responsabilités et des décisions... Dans les situations concrètes et compte tenu des solidarités vécues par chacun, il faut reconnaître une légitime variété d'options possibles. Une même foi chrétienne peut conduire à des engagements différents... Il est vrai que beaucoup, insérés dans les structures et les conditionnements modernes, sont déterminés par leurs habitudes de pensée, leurs fonctions, quand ce n'est pas par la sauvegarde d'intérêts matériels. D'autres ressentent si profondément les solidarités de classes et de cultures, qu'ils en viennent à partager sans réserve tous les jugements et les options de leur milieu. Chacun aura à cœur de s'éprouver soi-même et de faire surgir cette vraie liberté selon le Christ qui ouvre à l'universel » (Éd. Fides pp. 27 et sq. Document du 14 mai 1971).

Dans le domaine national, les Évêques du Chili rencontrent des prêtres chiliens et étrangers qui ont déjà fait l'option socialiste (La lettre des 80 prêtres, la Rencontre de Santiago, le P. Giraldi dans Informations catholiques internationales du 1er juin 1972, p. 15, la réponse de R. Vernaux dans Esprit et Vie, 13 juillet 1972, p. 28). Le cardinal Silva, de Santiago, pouvait bien écrire au P. Gonzalo Arroyo, S.J. avant la Rencontre de Santiago qui devait avoir lieu en avril 1972 : « Selon votre jugement l'unique solution pour l'homme libre, c'est le marxisme. Comme vous voyez, je ne considère pas heureux de présider une rencontre de prêtres qui, à mon jugement, ne sont pas

dans la ligne de l'Église et qui affirment des choses et prennent des attitudes totalement opposées aux déclarations faites par l'épiscopat du Chili... Je ne puis nier que j'ai été scandalisé. Je crois sincèrement devoir vous dire que vous détruisez l'Église.» Et il terminait en critiquant amèrement les Jésuites de permettre au P. Arroyo d'organiser cette rencontre.

L'événement étant passé, les organisateurs de la Rencontre demandèrent un entretien au cardinal Silva. Dans le résumé de cette entrevue écrit par le P. Giraldi et revu par le Cardinal, on peut lire les lignes suivantes : « Analysant le devenir social, le chrétien découvre, comme tout autre homme objectif, le fait de la lutte des classes. Dans l'interprétation de ce fait, il faut cependant éviter le sectarisme et toute espèce de dualisme qui diviserait les hommes en bons et en mauvais et qui confondrait le jugement sur les classes avec le jugement sur les personnes... Les organisateurs de la Rencontre ont, depuis, donné des explications très clarifiantes. L'attitude actuelle de la hiérarchie n'est pas une attitude de désapprobation, mais d'attente. » Comme on le voit, les situations ambiguës, même « avec les explications très clarifiantes », reçoivent des réponses évasives. On se dit partout en état de recherche.

Et le peuple ?

La réponse viendra finalement du peuple lui-même. Les ouvriers des usines et les agriculteurs voient leurs patrons remplacés par un bureaucrate de Santiago. Les cultivateurs ont l'impression de devenir propriétaires : le gouvernement leur donne même un document confirmant leur droit de propriété. Mais qu'en sera-t-il demain si Allende décrétait l'abolition de la propriété privée ? Qu'en est-il même aujourd'hui devant le nouveau patron qu'est l'État et le bureaucrate parachuté ? Que dira-t-il quand il devra payer des taxes foncières ?

De plus tout le pays est comme en état d'expectative car tous savent la fragilité de la coalition Unidad popu-

lar dirigée par Allende : elle n'a reçu que 36.3 pour cent des votes. M. Radomiro Tomic, chef du parti démocrate chrétien, apparaît à plusieurs aussi marxiste que M. Allende (il a visité la Chine du 2 novembre au 2 décembre 1971) mais son opposition se fait de plus en plus éclairée. Ainsi pour mettre un frein aux nationalisations l'opposition fit passer une loi selon laquelle le gouvernement ne pourrait faire d'autres nationalisations sans l'autorisation de l'Assemblée législative. Les victoires partielles lui indiquent où va le sentiment populaire. Son désir d'éviter le chaos lui fera-t-il préférer une formule plus graduée ? Le pays a besoin de souffler un peu sinon plusieurs craignent une guerre civile dont les signes sporadiques ne manquent pas. La situation est donc explosive, dangereuse et pleine de conséquences imprévues.

Ceux qui voient dans la formule du marxisme chilien une panacée bonne pour le Québec sont simplement des don Quichotte, espèce de romantiques empoisonnés par le risque et l'aventure. Québec a assez de problèmes sans se livrer à des aventuriers. Le socialisme-marxiste est-il pour ou contre l'homme ? Jusqu'ici a-t-il donné autre chose que des dictatures, des rois et des colonies asservies ?

La crise chilienne, pourtant, n'affecte pas seulement le Chili. Elle pose le problème autrement profond des relations entre la foi et la politique. Elle oblige l'Église à se pencher sur une théologie de la libération des masses. Bref, après Vatican II, les chrétiens doivent chercher les formules pratiques du gouvernement des peuples et des sociétés. Quelle doit être la position des chrétiens ? C'est ce que nous nous proposons d'étudier dans un article suivant.

BIBLIOGRAPHIE.

Des revues: Foreign Affairs, Time, Newsweek, The Tablet, Worldview, Informations catholiques internationales, Esprit et Vie, le Figaro hebdomadaire, le Monde hebdomadaire, le New York Times, Mensaje (Chili).

Commission for Social Action, Between honesty and Hope. Documents from and about the Church in Latin America. Issued by the Peruvian Bishops' Commission. Maryknoll documentation series. Maryknoll Publications, New York, 1970, 248 pages. Présente les documents les plus importants de l'épiscopat sud-américain.

Gilles Martinet: Les cinq communismes, éditions du Seuil, Paris, 1971, 254 pp. — Écrit par un communiste clairvoyant. Un des volumes les plus lucides sur les difficultés et les réussites du communisme en Russie, Yougoslavie, Chine, Tchécoslovaquie et Cuba. Les comparaisons sont éclairantes et nous sortent du remâchage des marxistes ultra-orthodoxes.

Alain Labrousse: L'expérience chilienne, Seuil, 1972, 402 pp. — Volume remarquable par son information. Socialiste lui-même, l'auteur donne souvent des interprétations partiales. Il termine par ces lignes: « La conquête d'une société socialiste au Chili nous paraît inéluctable... Par une lutte longue... s'est forgée une conscience de classe qui rend irréversible le combat populaire pour la conquête de tout le pouvoir. » p. 391).

David E. Mutchler: The Church as a Political Factor in Latin America, with Particular Reference to Colombia and Chile, Praeger Publishers, New York, 1971, 462 pp. Volume remarquable comme thèse de doctorat en sociologie. Un peu confus comme ordonnance et à cause de considérations sociologiques. Son expérience au Chili est plus complète qu'en Colombie.

Paul VI: Octogesima adveniens, au Cardinal Roy, 14 mai 1971. Populorum progressio, 26 mars 1967.

Correspondance privée.



Que faire maintenant?

par Émile SOUCY

¹ La projection des films « L'Acadie, l'Acadie » et « Format 60 » cet hiver, a provoqué la publication dans le Madawaska de plusieurs articles remarquables relatifs aux problèmes qu'auront à étudier les francophones de l'État du Nouveau-Brunswick à leur Congrès de Frédéricton en mai (20-22) prochain. Certains articles prouvent une réflexion profonde chez leur auteur. Leur réalisme est de nature à jeter une vive lumière sur les problèmes qui confrontent l'Acadie à l'heure actuelle. Voilà pourquoi nombre d'extraits de ces lettres à la rédaction du journal Le Madawaska méritent d'être soulignés et signalés à l'attention des éventuels congressistes de Frédéricton.

Un de ces textes peut prêter à diverses interprétations. L'auteur mentionne la nécessité actuelle pour les francophones de s'identifier « à l'élément majoritaire nord-américain d'expression anglaise » pour donner à leurs enfants les meilleures chances de réussite sur le marché du travail en les inscrivant aux écoles... anglaises donc prônant l'assimilation à l'élément majoritaire du Nouveau-Brunswick au lieu de travailler à la conservation du français.

D'un autre côté si l'on croit possible « la mise sur pied d'une société francophone originale nord américaine, seule la rentabilité économique de la compétence acquise en français justifie le maintien d'une société d'ex-

pression française ». Donc travaillons « à l'établissement du français langue de travail quelque part en Amérique du Nord ». Pour ma part, je tire la conclusion que cela étant impensable au Nouveau-Brunswick et encore plus improbable dans une Union des Maritimes, les comtés français doivent étudier et envisager leur rattachement à l'État du Québec où le français langue de travail est au programme. C'est d'ailleurs les raisonnements d'un solide article intitulé « Le bilinguisme dans nos écoles » évidemment dû à la plume d'un instituteur d'expérience. L'auteur écrit : « Il faut avoir la lucidité et l'honnêteté de répondre qu'il n'y a absolument aucune possibilité que le français devienne langue de travail sur un pied égal avec l'anglais. Le bilinguisme n'est qu'une duperie, une illusion et une fausse représentation... En dépit de l'amélioration de l'enseignement du français à tous les degrés scolaires, l'école acadienne ne sera jamais pourvue de compétences pour enrayer l'assimilation de notre groupe ethnique. Selon le démographe Robert Naheue, le taux réel d'assimilation chez les francophones du Nouveau-Brunswick passe de 4.2% en 1941 à 13.0% en 1961 et à 17.6% en 1971. Malgré le dévouement des enseignants, notre langue est vouée à la destruction... De plus, un grand nombre de parents Madawaskayens reprochent aux éducateurs de ne jamais enseigner assez d'anglais et nous disent que le français n'a guère d'importance... Présentement, nous vivons dans un système scolaire hybride qui forme des enfants sans culture et sans langue convenablement parlée. La solution... est l'unification des comtés acadiens au Québec par la création d'un État francophone en vue d'établir le plus tôt possible un système scolaire unilingue dans lequel l'anglais deviendrait facultatif à la douzième année."

J'en connais plusieurs qui vont se récrier et s'indigner devant une telle conclusion, mais je ne nommerai personne.

Pourtant nous ne savons que trop à quel génocide nos structures politiques, le statu quo et notre système

scolaire conduisent la population française du Nouveau-Brunswick. Un éditorial du Journal des professeurs de français du Québec (page 2 numéro 5, 1972) affirme: « Une autre donnée, confirmée par l'histoire, c'est l'impossibilité du bilinguisme territorial, de la coexistence à titres égaux de deux langues et de deux cultures. Un tel état ne peut être que transitoire : le groupe culturel défavorisé socialement et économiquement est appelé à disparaître ». La revue Maclean (mars 1972, page 54) exprime la même vérité d'une manière plus concise : « Le bilinguisme n'a jamais été autre chose qu'un stade vers l'unilinguisme du groupe conquérant et dominant ». Des exemples sont cités où le bilinguisme a entraîné la disparition de la langue française aux îles Jersey et Guernesey et en Alsace avant la Grande Guerre ainsi que de la langue gaélique en Irlande. Le même article mentionne l'opinion de André Langevin à propos de l'unilinguisme au Québec : « La solution politique la moins radicale, qui puisse avoir quelque efficacité, consisterait à imposer l'unilinguisme français au Québec . . . Si c'est cela faire montre de racisme, tous les peuples en sont coupables qui exigent qu'on parle chez eux leur propre langue. Et les neuf autres provinces nous ont indiqué la voie il y a longtemps ».

Voilà du pain sur la planche et matière à réflexion pour le Congrès de la Société nationale des Acadiens à Frédéricton en mai prochain.



Les ambiguïtés du socialisme en France

*par Edmond GISCARD D'ESTAING,
de l'Institut de France*

1 — La première chose à faire est de définir les mots dont on se sert. Est SOCIAL tout aspect des relations touchant les rapports d'hommes vivant ensemble. Quant au SOCIALISME, cela désigne toute organisation économique basée sur l'appropriation collective des moyens de production. Si, par conséquent, aucun chrétien ne peut se désintéresser des préoccupations sociales qui doivent retenir son attention la plus vigilante, la mise en commun des moyens de production relève, elle, d'un choix purement économique.

Ce qu'en tout cas on doit savoir, c'est que la socialisation des moyens de production ne peut pas être proposée comme un BUT IN ABSTRACTO aux Français, puisqu'elle est déjà réalisée chez nous d'une façon extraordinairement large. Personne ne devrait ignorer que les instruments massifs de la production, c'est-à-dire les moyens de transport (SNCF), les sources d'énergie (gaz et électricité), les grandes entreprises bancaires, les grandes compagnies d'assurances, l'industrie nucléaire, tout cela est déjà nationalisé, c'est-à-dire est déjà propriété de la collectivité. Il y a cinquante ans ces secteurs d'activité relevaient plus ou moins directement du régime de la propriété privée. Un programme socialiste, au véritable sens du terme, pouvait donc être présenté

comme une action à entreprendre pour modifier les conditions du travail. Mais tenir le même langage, en 1972, et en France, n'a pratiquement plus aucun sens. Prôner le socialisme c'est promettre d'essayer de faire ce qui est déjà à peu près *entièrement fait*.

Il est possible que l'on cherche, à travers le socialisme et en le dépassant, à atteindre non plus seulement les moyens de production, mais toute forme de travail industriel. Il faut alors savoir, par une expérience que personne ne peut contester :

a) Que la situation des salariés sera non pas améliorée, mais amoindrie, puisque les partis qui demandent la socialisation sont visiblement encore plus mécontents de la gestion des secteurs publics (SNCF et Electricité par exemple) que de celle du secteur privé ;

b) Qu'il est impossible de prétendre que l'on enrichirait la collectivité puisque la quasi-totalité du secteur public est déficitaire ou tout juste équilibrée.

2 — Cette dernière observation nous amène à considérer le gain que la collectivité retire d'une activité économique quelconque suivant qu'elle l'exerce directement, ou qu'elle prélève sa part d'impôt sur une richesse élaborée en dehors d'elle. Lorsqu'une entreprise privée gagne 200, l'impôt lui en prend 100. Elle distribue l'autre 100 comme bénéfice à ses propriétaires. Il est sans exemple que cette distribution soit totale, car les entreprises gardent toujours une part importante de ce qu'elles gagnent de façon à faire l'autofinancement qui est l'exigence inéluctable de tout progrès économique.

Mais afin de simplifier les choses, nous admettrons que le bénéfice distribué soit de 100. Sur cette somme, l'État prélèvera une fois un impôt direct qui, pour les tranches de revenu supérieures à 84,000 francs, est de 63 pour cent ; compte tenu de la ristourne partielle qui est faite au titre de l'avoir fiscal, le contribuable acquittera encore 45 francs, ce qui lui en laissera 55. Cela veut

dire que sur un bénéfice de 200, l'État a encaissé 145 et que le contribuable, avec le quart qui lui revient, vivra, et acquittera tous les impôts indirects frappant sa consommation.

3 — Pour parler de choses réelles et non pas d'idées générales, on doit donc constater :

a) Que le secteur déjà exclu de la propriété privée et soumis à la propriété collective est énorme et qu'il dépasse de beaucoup la part réservée à l'activité productrice privée (les revenus du capital atteignent à peine 4 pour cent du revenu national).

b) Que le secteur public est non une source de bénéfice, mais une charge pour la collectivité, tandis que, sur le secteur privé, l'État prélève plus des trois quarts des bénéfices réalisés.

4 — Dire par conséquent ou laisser croire (ce qui est plus grave encore) que la socialisation, c'est-à-dire la mise en commun des moyens de production, est encore à faire en France est la négation de la vérité. Dire ensuite que le parachèvement de cette opération pourrait aider la nation à augmenter son niveau de vie, est une deuxième erreur aussi grossière que la première.

5 — Ces observations seraient tout à fait insuffisantes si elles laissaient croire que nous ne trouvons pas injustifiables et insupportables les graves injustices économiques qui existent chez nous.

Il suffit d'ouvrir les yeux pour constater que des tableaux, des livres, des autographes, des bijoux, des autos, etc., sont achetés à des prix exorbitants au regard des ressources normales que devraient laisser le travail et la fortune si l'un et l'autre étaient soumis à l'impôt. L'erreur fondamentale est de rattacher ces ressources considérables au fonctionnement du système économique qui est le nôtre, et de prétendre qu'elles proviennent du fonctionnement des entreprises capitalistes.

Certes l'immense majorité des Français vit à l'écart et dans l'ignorance des innombrables mécanismes qui ouvrent les digues de pareils pactoles.

6 — Mon propos est donc ici de dire que les injustices sociales dont nous souffrons restent graves, et que tout doit être fait pour en atténuer l'importance ; mais que les rattacher à une prétendue prédominance des intérêts financiers des détenteurs de capitaux est en absolue opposition avec la vérité la plus élémentaire.

On a le droit de discuter les idées. On a le droit aussi de discuter les faits ; mais pour cela le minimum est de les connaître, car leur ignorance n'est ni une excuse, ni un argument.

(Correspondance envoyée à la FRANCE CATHOLIQUE et publiée dans le numéro du 7 juillet 1972, à la page 3.)



Priorités pour une saine économie

par Rosaire MORIN

La toile sur laquelle se dessinent les activités du Conseil d'expansion économique est plutôt sombre : fermetures d'usines, mises à pied de travailleurs, multiplication des grèves et des lock-out, augmentation du nombre des chômeurs et des assistés sociaux et accroissement des manifestations violentes.

La situation globale constitue un immense problème. Les hommes politiques recherchent des solutions ampoullées et boursoufflées. Devant la diversité des revendications et la multitude des réclamants irrités, ils s'agitent en fouillant les causes et les effets. Alors, ils augmentent les prestations sociales qui engendrent la pauvreté. Ils inventent les prestations industrielles qui restreignent l'initiative et la liberté d'entreprise. Ils établissent des sociétés gouvernementales en divers secteurs, sans leur octroyer les ressources suffisantes au rendement efficace. Ils accordent la parité aux policiers mutins et ils menacent de la prison les pompiers qui demandent la même parité.

Pendant ce temps, dans les coulisses, des technocrates écrivent des livres blancs, conduisent des enquêtes, organisent des commissions d'études et élaborent de grands programmes. C'est ainsi que l'on découvre la baie James et la toundra où le sol, gelé en permanence, ne permet même pas aux arbres de subsister. Ces trouvailles nous permettent d'oublier le Labrador et les misères des habitants qui vivent sur les rives du St-Laurent.

1500 PROBLÈMES

Aussi longtemps les dirigeants politiques ignoreront que le grand puzzle québécois est composé de 1500 petits problèmes, aussi longtemps nous tournerons en un cercle qui se rétrécit, nous rapprochant d'explosifs dangereux capables de faire sauter les gardiens des misères du peuple. Les croisades de centralisation et de regroupement de problèmes ne règlent aucun malaise ; au contraire, elles augmentent la gravité des détresses et érigent de nouveaux monstres plus dangereux que les désuètes structures.

La pauvreté et le sous-développement existent en 1500 milieux du Québec. Seule la solution de chacun de ces 1500 petits problèmes résoudra le grand puzzle québécois. Pour accomplir ces redressements nécessaires, nous n'avons même pas besoin des gros sous de Wall Street. Il s'agit d'utiliser rationnellement les ressources naturelles, matérielles et humaines du milieu. La satisfaction des besoins d'une population peut nécessiter la production du fromage à St-Eusèbe, la transformation du bois à Cabano, la fabrication de meubles à St-Honoré, une conserverie à St-Louis du Ha ! Ha !, une usine de foyers préfabriqués à Ste-Rose-du-Dégelis, une fabrique de lampes électriques à Notre-Dame-du-Lac, l'aménagement touristique du Témiscouata, etc. Quinze cents nouvelles petites usines nécessaires donnent de l'emploi à 30 000 ou 40 000 travailleurs. Ces nouveaux revenus grandissent les recettes du gouvernement et diminuent les coûts de l'assistance sociale. La croissance de l'économie en bénéficie dans tous les domaines.

Il va de soi que l'implantation d'une petite entreprise ne doit pas être laissée au hasard. Son établissement doit être commandé par la satisfaction des besoins et la demande des produits. Les mégalomanes crieront au scandale en entendant nos propos. Porteurs des couleurs olympiques, incapables pour la plupart d'administrer, ils aspirent à bâtir un grand port de mer à Rouyn et une in-

dustrie pétrochimique à Métabetchouan. Adversaires acharnés des petites entreprises, ils préfèrent bâtir des bouts de chemins et des bouts d'autoroutes. Ce n'est pas ainsi qu'on apprend à un peuple à vivre avec dignité et à participer à sa propre restauration.

Certes, le relèvement des classes défavorisées, rurales, ou urbaines, n'est pas la seule priorité du développement québécois. Cet objectif représente toutefois un élément indispensable au progrès.

UNE POLITIQUE ÉCONOMIQUE GLOBALE

Les disparités régionales existantes au Québec prouvent de façon évidente l'absence d'une politique économique. La détermination d'objectifs majeurs de développement est urgente et obligatoire. Lorsque le Québec aura défini les grandes orientations de son économie, il faudra que tous les Québécois s'inscrivent dans l'accomplissement de ce programme et que toutes leurs actions, à court et à long terme, convergent vers la réalisation du plan défini.

Fabrication

Au nombre des objectifs à promouvoir, il faudra s'entendre sur l'expansion de notre industrie manufacturière. Nous avons voulu créer de grands empires avec des produits caractéristiques de la petite industrie. Des petits gâteaux et des petits pois peuvent difficilement s'élever à la taille colossale des entreprises technologiques. Laissons donc aux artisans les travaux d'artisanat. Abordons l'essor de la grande industrie, en nous situant dans les années '70, face à la concurrence mondiale. Comme nous ne pouvons supporter la compétition des firmes multinationales dans la fabrication de tous les produits, ayons l'intelligence de spécialiser notre production dans des domaines définis, compte tenu de toutes nos ressources disponibles et de la demande des marchés extérieurs. Pour accélérer la croissance de ces secteurs déterminés,

sachons coordonner toutes les recherches effectuées et susciter toutes les études scientifiques nécessaires au rapide développement.

Épargne

Une autre priorité réside en l'usage productif de l'investissement des épargnes québécoises. Il est inacceptable d'assister à l'exportation en d'autres provinces et pays de \$10 milliards d'épargnes québécoises. Il est intolérable de laisser les entreprises financières investir au Québec des milliards de piastres en des obligations non productives. La canalisation de l'épargne vers le financement des desseins déterminés apparaît essentielle.

Contrat social

Une troisième priorité consiste en la définition d'un nouveau contrat social qui associerait les patrons et les employés. Dans une guerre continue entre capital et travail, personne ne gagnera la bataille. La banqueroute et la révolution nous guettent à la fin du sentier. L'état dictatorial et le fonctionnaire sans visage n'humaniseront pas le travail et la vie. Ils ne respecteront pas non plus la dignité humaine et la liberté personnelle. A nous d'inventer des modes de paix ; les travailleurs qui deviennent actionnaires sont associés à la prospérité de l'entreprise ; les travailleurs qui sont co-patrons ne détruiront pas leurs usines.

BREF

L'avenir du Québec dépend des actes quotidiens de chacun de ses citoyens. Si, collectivement, nous demeurons des porteurs de pauvreté, le prolétariat se propagera davantage. Au contraire, si nous acceptons de payer le prix de l'épanouissement humain et du développement communautaire, nous connaissons, et, après nous, nos enfants connaîtront le bonheur et la joie de vivre.



Le Canada a-t-il besoin de la monarchie?

par Lucien LUSIGNAN

Il y a quelque temps, un quotidien anglais d'Ottawa fit paraître une page d'annonce pour exposer quatre raisons qui justifieraient la nécessité de maintenir la monarchie au Canada. C'est Canadian British-Israel Association dont l'adresse est à Vancouver, qui essayait de convaincre les Canadiens des bienfaits qu'ils recevraient des souverains de Grande-Bretagne.

Cette association affirme que la monarchie est supérieure à la république. C'est vrai quand le monarque dont les ancêtres ont contribué à la grandeur du pays a le pouvoir de gouverner avec sagesse. Le texte demande si nous serons mieux servis par une république que par « notre ancienne monarchie » qui a si bien servi nos ancêtres pendant plus de mille ans. Or ce n'est pas le cas pour les Canadiens non britanniques. Les Canadiens français ne sont sujets de Sa Majesté Britannique que depuis environ 210 ans. Ils sont séparés de leur monarchie par la race, la religion, la langue, la culture et l'océan.

D'après ce texte, un président de république n'aurait pas l'entraînement d'un roi appelé dès son enfance à la vocation de gouverner un État. Une partie importante de la population pourrait être opposée à la personne ou à la politique d'un président qui aurait les pouvoirs d'un premier ministre comme aux États-Unis. Tous ne se sentiraient pas obligés d'être loyaux envers un tel chef d'État. La république pourrait se désintégrer ou devenir une dictature.

L'Association British-Israël prétend que cela pourrait sûrement se produire au Canada à cause des ferments de discorde provoqués par la diversité géographique, raciale ou linguistique. Elle affirme qu'en monarchie tous ces problèmes peuvent se résoudre. Un souverain suscite la loyauté car il ne fait partie d'aucun clan ou faction, étant en dehors des luttes politiques. Pour assurer une meilleure unité ou harmonie entre les citoyens de diverses origines, le Canada devrait conserver la monarchie.

En deuxième lieu, la monarchie peut seule garantir la durée de notre pays. Depuis 20 ou 30 ans, les sociétés ou entreprises américaines dominent à un rythme croissant une partie grandissante du Canada industriel et commercial. La production des voitures automobiles, la distribution de l'essence, nombre d'industries manufacturières appartiennent presque entièrement aux Américains. L'association mentionne la pulpe et le papier, la production du gaz et de l'huile, des maisons d'édition.

Cela a contribué au développement du pays et a haussé le niveau de vie. Si ces investissements augmentent sans cesse, ce sera une sérieuse menace pour notre indépendance nationale. Nos ressources naturelles et nos richesses hydro-électriques augmentent le risque d'être absorbées par les États-Unis dont ils auront un besoin urgent d'ici 15 ou 20 ans.

Si le Canada maintient la monarchie, il sera impossible à nos voisins méridionaux de s'unir à lui parce qu'ils sont en république. Seul un monarque en chair et en os, descendant d'une ancienne et illustre race comme la reine Elizabeth II, peut assurer la loyauté profonde et émouvante qui conservera au peuple canadien son existence nationale.

Voici le troisième argument. Depuis la première Grande Guerre, il y eut nombre de révolutions et d'agitations politiques dans beaucoup de pays. L'esprit de ré-

volte est latent partout, même ici, comme on l'a constaté récemment au Québec.

Des révolutionnaires pourraient prendre la direction d'un parti politique et par des mensonges ou fausses promesses tromper le peuple afin de s'emparer du pouvoir. S'ils gagnaient une élection, ils élimineraient toute opposition. En république ce serait désastreux. Un pêcheur en eau trouble pourrait devenir président et diriger l'armée qui aurait l'obligation de lui obéir. Il n'y aurait personne pour s'en débarrasser.

Cela ne peut réussir dans une monarchie. Si des conspirateurs prennent le pouvoir, l'occupant du trône peut empêcher la dictature. Les fonctionnaires et les forces armées sont liés par un serment de fidélité à la reine. Ils ne peuvent agir qu'en son nom et par l'autorité dont elle est revêtue. Devant la menace d'une dictature, la majorité de ceux qui ont juré allégeance à la reine se tourneront vers elle pour décider de l'avenir. Tout ce qu'elle ou le Gouverneur général devra faire sera d'exiger la démission des conjurés. S'ils refusent, le souverain ordonnera qu'ils soient renvoyés par la police ou par l'armée.

En ces temps d'agitation politique qui peut affirmer qu'une crise semblable ne se produise au Canada. British-Israel Association prétend qu'elle pourrait survenir et que nous aurions besoin de la monarchie pour sauvegarder notre liberté.

La quatrième raison pour conserver la monarchie semble plus mirobolante que les autres. C'est « Because our Throne is the continuance of the Israelitish Throne of David. »

Des registres généalogiques tenus depuis des siècles indiquent que « our Royal Family » descend des anciens rois d'Irlande par les rois d'Ecosse. Ils révèlent la descendance des rois irlandais de Tea Tephi (Tamar), fille aînée de Sédécias (Zedekiah) dernier roi de Juda.

La famille régnante du royaume de Juda succéda à la famille royale d'Israël, appelée Maison de David. Il s'ensuit que par sa descendance de Tea Tephi, « our Royal House » est la continuation de la Maison royale de David et conséquemment « our ancient Throne » est celui de David.

Par un jeu spécieux de combinaisons de citations tirées de la Bible, British-Israel Association essaie de nous faire accroire que, comme il est sûr que « our British Throne » est le prolongement de celui de David, il est donc le trône du Seigneur par lequel Jésus-Christ régnera sur l'Israël celto-saxon et sur le monde.

Ladite Association en conclut : comment grande est la folie de ceux qui désirent abolir la monarchie. Non seulement, ils s'opposent à la Volonté et au dessein déclaré de Dieu mais ils se révoltent contre le futur trône de notre divin Sauveur !

Je prétends que tout cela a un fort relent du plus pur colonialisme. On ne donne pas le nom de gouverneur au chef d'État d'un pays vraiment libre de toute influence étrangère. Les gens de race britannique sont minoritaires aujourd'hui au Canada. Quelle influence peut avoir sur l'avenir du pays, une souveraine vivant à plus de 3000 milles de ses sujets. D'ailleurs son pouvoir est tout à fait nominal. Le rang d'Elizabeth DEUX est exact en ce qui regarde l'Angleterre mais ne l'est pas pour le Canada, vu que la première Elizabeth n'a jamais régné sur les Canadiens.

Le serment d'allégeance n'est qu'une formalité légale. Les Américains en général ne désirent aucunement s'annexer le Canada ; ils y trouveraient moins d'avantages s'ils le faisaient. Le danger d'une dictature est bien éloigné. C'est plutôt la dictature économique ou financière de l'Establishment anglo-saxon qui est à redouter ici. La prétendue ascendance israélite me semble être un conte de fée malgré l'incompréhensible tableau généalo-

gique au centre de la page qui fait descendre d'Abraham la reine Elizabeth. La sujétion même nominale à une souveraine de race britannique ou hanovrienne laisse froid la majorité des Canadiens de langue française ou d'origine non britannique. J'affirme que le désir d'avoir une république canadienne est très légitime et n'est certainement pas opposé à la volonté divine en ce continent d'Amérique libre des rivalités, querelles ou dominations politiques de la vieille Europe.

L'Association British-Israël prétend que c'est folie que de vouloir abolir la monarchie au Canada qui n'est qu'un symbole de notre ancienne sujétion à l'Angleterre et de notre appartenance au Commonwealth des nations britanniques. Il y a contre le système monarchique le désavantage de ce qu'on pourrait appeler la FOLIE AU POUVOIR. Citons plusieurs cas évidents : Charles VI, en France ; Henri VI, George III et George IV, en Angleterre ; Jeanne la Folle, en Espagne ; Othon III et Louis II de Bavière, en Allemagne ; Paul 1er en Russie ; Mourad V et Abdul-Hamid II, en Turquie.



L'Acadie! L'Acadie!

par le sénateur Pascal Poirier

On sait l'impact produit par ce film extraordinairement réussi de Pierre Perreault et de Michel Brault. Un pays se réveille au choc du film comme au contact de la baguette magique : l'Acadie ; un autre, pour une bonne partie de sa population encore plus sommeillante parce que se croyant parfaitement à l'abri, prend tout à coup conscience d'un danger et des mythes qui lui ont donné une impression de sécurité : le Québec français.

Dans son 34^e cahier, la Société Historique Acadienne reprend un texte ancien — 1916 — du sénateur Pascal Poirier, un témoin des événements qui sont, après la déportation bien sûr, à l'origine de la situation actuelle de l'Acadie. Ceux qui ont vu le film en sentiront encore mieux la portée en subissant un nouveau choc. Ils y verront que le maire Jones de Moncton n'est qu'un des "dignes" (sic) descendants d'ancêtres qui n'étaient pas moins dignes que lui du fameux cadeau des étudiants de Moncton. N.D.L.R.

On m'a demandé, il y a quelques années, lorsque la question des écoles d'Ontario fut portée devant le gouvernement fédéral, de faire l'historique de celle du Nouveau-Brunswick, afin, possiblement, de trouver un remède, d'arriver à une solution.

J'ai donné, par écrit sur le sujet, cinq entrevues (je crois que c'est *interviews* que l'on dit à Paris) que je vous envoie, sans y rien changer. M. Costigan, le champion de la cause, vivait alors, et je l'ai consulté sur tous les points où j'avais quelque doute.

Vous me demandez quand et comment a commencé, au Nouveau-Brunswick, « la question des écoles » Sait-on jamais au juste, le commencement des choses ?

Ce fut, dans le principe, une question de religion plutôt que de langue ; en fin de compte, c'est la langue seule, la langue française des Acadiens, qui en souffrit.

Les Acadiens à cette date-là, 1871-2, à l'issue de la guerre franco-prussienne, ne comptaient pas, excepté au recensement, par tête.

On n'aurait pas trouvé, parmi ceux du Nouveau-Brunswick, un seul notaire, un seul médecin, un seul armateur. Deux ou trois marchands en voie de formation, mais pas un capitaliste ayant cinquante dollars en banque. Au barreau, Monsieur Landry, aujourd'hui, Sir Pierre, nouvellement admis à l'exercice de la profession. Dans l'Eglise, quatre ou cinq prêtres dans les deux diocèses de Saint-Jean et de Chatham, avec Monsieur Girroir au Cap-Breton et Monsieur Poirier, à l'Île Saint-Jean.

Les Acadiens étaient des êtres de souffrance, soumis et obéissant aux Anglais, dans les questions civiles, aux Irlandais, dans les choses de salut éternel. Ils sortaient à peine du "Grand Dérangement".

Entre Français et Anglais, la paix régnait, comme autrefois à Varsovie entre les Polonais et les Russes ; entre Irlandais catholiques et Irlandais orangistes, comme entre chiens et loups.

Le 12 juillet de chaque année que le bon Dieu amenait, il y avait bagarre et effusion de sang, à Saint-Jean tout au moins.

Il ne paraît pas que les Anglais en voulussent particulièrement aux Acadiens, à cette époque, tant ceux-ci étaient complètement effacés.

Il est vrai que le collège de Memramcook venait d'être fondé par les religieux de Sainte-Croix, et qu'un mystérieux travail de renaissance s'élaborait chez les descendants des martyrs de 1755 ; mais les autorités anglaises n'en prenaient pas ombrage et n'en étaient pas alarmées.

La Législature avait même voté une allocation annuelle de \$800.00, je crois, au *French College* ; et un inspecteur anglais et protestant, venait chaque année, y faire subir un examen réglementaire aux élèves. Comme il ne savait guère le latin, et le français pas du tout, tout le monde s'en tirait à merveille : l'inspecteur, un Monsieur Wood, si j'ai bonne mémoire, enchanté des compliments qu'il recevait pour sa maîtrise des deux langues qu'il ignorait, et les élèves ravis du haut *pourcentage* de points qu'ils avaient dans le rapport officiel, et surtout du congé *obligato* que leur donnait le bon Père Lefebvre en honneur de la visite de l'Inspecteur.

Les rixes du 12 juillet, les violences de langage entre Irlandais catholiques et Irlandais protestants, et surtout les intempérances du journal le « Freeman », que Monsieur Anglin

dirigeait à Saint-Jean, mirent fin à cette idylle. Au lieu d'une augmentation d'allocation que le *Collège Saint-Joseph* s'attendait de recevoir, le gouvernement édicta, en 1871, des lois où était formulé le programme des « écoles sans Dieu », lois odieuses, assurément, qui défendaient l'enseignement de toute doctrine religieuse et interdisaient le port de costume « confessionnel » à l'école.

Sans nommément le spécifier, cette législation comportait défense d'enseigner le catéchisme et excluait de l'enseignement les communautés religieuses d'hommes et de femmes.

Quant au français, il n'en était pas fait mention : le français n'existait pas officiellement à l'école. D'ailleurs, y eût-il existé, que Monseigneur Connelly, archevêque d'Halifax, se fût chargé de le faire supprimer partout où s'étendait sa juridiction épiscopale, comme il le faisait plus particulièrement pour les couvents.

— Ce qui arriva ? Quelle fut l'attitude des Acadiens devant la nouvelle législation ?

— Je préférerais ne pas répondre à cette question, d'autant plus que les Acadiens, à cette époque, étaient des quantités négligeables et surtout négligées, et dans la hiérarchie et dans l'Etat, et parce que certaines vérités ne se disent pas impunément, dans votre province. Mais, puisque vous insistez, en m'assurant que c'est dans un but d'utilité publique, afin que le règlement des lois d'école de 1871, au Nouveau-Brunswick, puisse, s'il se peut, aider au règlement des troubles d'école de l'Ontario, en 1916, je vais essayer de vous satisfaire, dussé-je passer pour un sectaire et pis encore. Je ne garantis pas une rigoureuse exactitude dans les menus détails des faits que je vous donnerai, en raccourci. C'est de mémoire que je parle.

Ce que fut l'attitude des Acadiens devant cette inique et odieuse législation ?

Exactement le contraire de celle qu'aux Etats-Unis, au Manitoba, en Acadie, on nous enjoint de prendre et de tenir, lorsqu'il se fait un règlement ecclésiastique, épiscopal ou papal, qui ne nous plaît guère, comme par exemple, l'institution de la « *Corporation Sole* » dans le Maine, ou l'installation d'évêques irlandais dans des diocèses français, au Canada.

On nous ordonne de nous y soumettre, d'abord, totalement, absolument. On peut ensuite, respectueusement et même énergiquement, en demander le rappel.

Cette discipline ecclésiastique, pour peu démocratique qu'elle soit, est sans doute sage. Soumission, d'abord, à l'Autorité, excepté, nécessairement, s'il s'agissait d'actes contraires à la loi de Dieu.

Cette règle de haute discipline ne fut pas suivie au Nouveau-Brunswick... Ne me demandez pas de détails...

Des prêtres, dont je rappelle la mémoire avec la plus haute vénération, laissèrent vendre leur mobilier par le shérif, plutôt que de payer volontairement le tribut à César.

L'incendie était allumé, l'incendie qui vient de ravager le Nouvel-Ontario, et pis encore.

En ce temps-là, le comté le plus français du Nouveau-Brunswick, Gloucester, avait pour représentant à la Chambre des Communes, l'honorable Monsieur Anglin, propriétaire et rédacteur du « Freeman » de Saint-Jean. Monsieur Anglin était un grand ami des Acadiens... quand arrivait le temps des élections. Sa spécialité consistait à provoquer, une fois par semaine, dans son journal hebdomadaire, à vilipender, à injurier, tous ceux qui n'étaient pas, comme lui, de bons catholiques. Grâce à ce procédé, il jouissait d'une haute réputation de sainteté, ce qui ajoutait à l'influence de son journal parmi le clergé irlandais et en augmentait la circulation.

Ce fut à Caraquet, grande et belle paroisse française du comté de Gloucester, où il n'était permis de jurer que par le « Freeman », que la résistance anarchique fut organisée...

Un possé de constables, flanqués de miliciens, fut envoyé pour forcer les récalcitrants à la soumission aux lois. Il fut reçu à main armée par un petit groupe d'Acadiens réunis dans un haut de maison, si ma mémoire ne me fait pas défaut. Deux morts restèrent sur place, un Acadien et un constable !

Tout le Nouveau-Brunswick fut secoué par un frisson de haine religieuse. Protestants et catholiques allaient, pour l'amour de Dieu, en venir aux mains dans une lutte inégale où les Acadiens se seraient fait massacrer.

Le Gouvernement prévint une grande effusion de sang en faisant arrêter et traduire aux assises, pour meurtre au premier chef, avec aggravation qualifiée, sept parmi ceux des Acadiens qui avaient participé à la bagarre sanglante.

Sept innocents, coupables cependant devant la loi, allaient payer de leur vie, sur l'ignominieux échafaud, un geste anarchiste inconscient. Ce fut de la stupeur chez les Acadiens.

Le jeune avocat Landry s'offrit pour défendre les inculpés ; mais il fallait pour y réussir un criminaliste ayant plus d'expérience qu'il n'en pouvait avoir, malgré ses grands talents ; et les services d'un tel spécialiste ne pouvaient s'obtenir qu'à prix d'or.

De l'or, il n'y en avait pas, je l'ai dit, parmi, les Acadiens à cette époque-là ; et distribués, éparpillés par petits groupes, comme ils l'étaient, (et le sont encore) dans les provinces maritimes, sans organe de publicité, à l'exception du *Moniteur Acadien*, peu répandu dans les comtés du Nord, il eût été impossible de prélever, en temps utile, la somme nécessaire.

Beaucoup de nos coreligionnaires de langue anglaise avaient de l'argent : ils nous offrirent des conseils salutaires de prudence et de résignation.

Celui qui, plus que tout autre, avait contribué par ses violences de langue et de plume à conduire nos compatriotes au pied de la potence, l'honorable Monsieur Timothy Anglin, alors Orateur de la Chambre des Communes, offrit à la personne préposée à la perception ⁽¹⁾ des fonds une contribution de 25c.

Ces 25c lui furent jetés en pleine figure...

Les autres allumeurs de l'incendie étaient devenus introuvables.

Ce fut alors, dans ce moment de suprême urgence, que quelqu'un de l'Acadie, celui-là même, à qui l'honorable M. Anglin avait offert 25 cents, vint à Montréal, puis à Ottawa,

1. Pascal Poirier lui-même.
solliciter l'aide pécuniaire de nos frères les Canadiens. Cette aide leur fut généreusement prêtée.

A Montréal, où M. Nazaire Dupuis, fondateur de la maison Dupuis & Frère, et le Révérend Père Lori, de la Société de Jésus, prirent plus particulièrement l'oeuvre en main, il fut prélevé au-delà de \$1,000 ; Ottawa contribua \$180.

Tout cet argent fut remis au trésorier du comité de la défense, M. Kennedy F. Burns, qui se procura les services professionnels de M^{re} Thompson, le meilleur avocat criminaliste du Nouveau-Brunswick.

Sept Acadiens furent trouvés coupables de meurtre et condamnés à être pendus ; mais, en appel, le verdict fut cassé pour défaut de forme dans la mise en accusation, et le gouvernement, pour certaines raisons que j'ignore, ne recommença pas le procès et ordonna l'élargissement des sept prisonniers.

DEUXIÈME ENTREVUE

N'eût-il été le défaut de forme relevé par M^{re} Thompson, la tragédie de Caraquet se serait dénouée, en 1875, par la pendaison de sept Acadiens.

Le « Deuxième Acte » se passe à la Chambre des Communes d'Ottawa. Les principaux acteurs en scène sont John Costigan, député de Madawaska, aujourd'hui Sénateur, et Auguste Renaud, représentant du comté de Kent, tous deux du Nouveau-Brunswick.

Comme dans les antiques tragédies grecques, il y a le chœur : — c'est la députation tout entière.

Les conservateurs détiennent le pouvoir à Ottawa, comme ils le détiennent encore aujourd'hui.

L'histoire se répétant, on vit alors à peu près ce que l'on a vu à la dernière session fédérale ; des pétitions adressées au Gouverneur Général, demandant le désaveu de la loi des écoles.

Ce fut M. Auguste Renaud qui ouvrit le feu aux Communes en demandant (29 avril 1872) la production des pétitions et des correspondances échangées.

Le 20 mai, M. Costigan brusqua l'attaque et proposa le désaveu pur et simple de la loi scolaire passée par la Législature du Nouveau-Brunswick.

M. Grey, appuyé par M. Bolton, proposa sous forme d'amendement, que le règlement de la question des écoles fût laissé à la province.

Puis vinrent Messieurs Chauveau et Abbott qui demandèrent en sous-amendement qu'une adresse fût présentée à Sa Majesté, la suppliant de décréter qu'il fût donné à l'Acte Fédéral de 1867 l'interprétation suivante : Chaque « dénomination religieuse » continuera dans la jouissance de tous droits, avantages et privilèges scolaires qu'ils possédaient lors du passage de l'Acte fédéral, de la même manière qu'ils en pourraient jouir en vertu d'une loi spéciale passée à cet effet.

Cet amendement Colby-Bolton, assez semblable à la proposition qui fut introduite à la dernière session fédérale en faveur des écoles bilingues d'Ontario, se lit comme suit :

« Cette chambre regrette que l'Acte des Ecoles du N.-B. ne soit pas regardé comme satisfaisant par une partie du

peuple de cette province, et elle espère qu'il pourra être modifié à la prochaine session de la Législature du N.-B. de manière à éloigner toutes les causes du mécontentement qui existent présentement. »

Durant le cours du débat, Sir John A. Macdonald, qui endosse l'amendement Colby, déclare que dans l'intérêt de tous, mais principalement des catholiques, il est préférable que cette question se règle au Nouveau-Brunswick même. Il ne croit pas que la clause 93 de l'Acte de l'*Amérique britannique du Nord* donne au parlement fédéral juridiction en cette matière ; il est persuadé, d'un autre côté, que toute ingérence extérieure ne peut que nuire. Il désavouerait l'Acte, si la constitution fédérale lui en donnait le droit.

Sir Georges Etienne Cartier et Edward Blake partagent les vues de Sir John et, comme lui, regrettent la situation qui est faite aux catholiques du Nouveau-Brunswick.

L'amendement Colby-Bolton fut voté favorablement par 117 voix contre 42. Ce fut strictement un vote de religion, protestants contre catholiques, un commencement de guerre religieuse.

C'est en vain que M. Dorion essaie de tirer parti, au profit des libéraux, de l'attitude de Sir John A. Macdonald, en proposant une motion directe de non confiance : « Cette Chambre, y est-il dit, regrette que l'on n'ait pas pris des mesures nécessaires pour apaiser un mécontentement si légitime et que Son Excellence n'ait pas été requis de désavouer l'Acte des Ecoles passé par la Législature du N.-B. »

Cette motion est rejetée par 117 voix contre 38. La division par parti politique n'existe plus à la Chambre des Communes ; il n'y a plus que des protestants d'un côté et des catholiques de l'autre ; ceux-ci en minorité.

Afin de donner une forme tangible à l'opinion émise par Sir John, Sir George, Blake et d'autres leaders de l'un et de l'autre côté de la Chambre, Alexander Mackenzie propose alors (29 mai) « qu'il est désirable de savoir des officiers en Loi de la Couronne d'Angleterre, et même du Conseil Privé, si la Législature du N.-B., relativement à l'enseignement religieux dans les écoles, a constitutionnellement le pouvoir de faire des lois qui privent les catholiques du N.-B. des droits et privilèges dont ils jouissaient à l'époque de l'Union, et si le gouvernement fédéral de son côté, a juridiction pour passer une loi remédiatrice ? »

Cette motion est adoptée et met momentanément fin au débat.

Il y avait eu cinq propositions, celle de Costigan, demandant le désaveu de la loi ; celle de Chauveau sollicitant une intervention favorable aux catholiques du N.-B. par la Commune britannique, celle de Colby exprimant le vœu que la Législature du N.-B. rappellerait elle-même cette loi ; celle de Dorion blâmant le gouvernement fédéral de n'être pas intervenu, et enfin celle de Mackenzie demandant l'opinion du Conseil Privé sur la constitutionnalité de la loi même des écoles et sur le droit d'intervention que peut avoir le gouvernement fédéral.

La session des Chambres fédérales terminée, le théâtre des luttes de religion fut transporté d'Ottawa à Québec, des Communes aux journaux et à la chaire.

Le *Nouveau-Monde* de Montréal commença par excommunier Cartier et Langevin, pour s'être ralliés à la motion Colby, et, avec eux, tous ceux qui les avaient suivis ; ils furent jetés dans les ténèbres extérieures.

Il s'ensuivit un débat d'une violence extrême, où personne, du bas jusqu'au plus haut de l'échelle, ne fut épargné. Les sentiments religieux s'échappaient des bouches, coulaient des plumes, et torrents d'injures.

Parmi les laïques, les plus avantageusement notés furent ceux qui vomirent le plus de fiel, qui excommunièrent le plus grand nombre d'ennemis de Dieu, c'est-à-dire, de ceux, qui avaient avec Colby, exprimé le vœu que la Législature du N.-B., réglât elle-même, dans un sens favorable aux catholiques, la question de l'enseignement « confessionnel » dans les écoles publiques. La question fut portée à Rome.

Je ne toucherai pas à la circulaire de Mgr Bourget, datée de Montréal, le 25 juillet 1872, où, avec le Dr Angelis, du Vatican, il entre carrément dans l'arène politique et trace aux électeurs la ligne de conduite qu'ils auront à suivre.

Les officiers en Loi de la Couronne ne donnèrent, dans leur réponse, aucun encouragement aux catholiques du N.-B. Ils ne trouvaient pas que la Législature eût outrepassé ses droits constitutionnels.

Quant au Comité judiciaire du Conseil Privé il refusa d'admettre aucune opinion, à moins que la question ne leur fût judiciairement posée.

L'intervention du gouvernement fédéral dans les règlements des choses dépendantes de sa juridiction, même sous une forme aussi modérée que l'était la motion Colby, eut pour effet d'offusquer la Législature du Nouveau-Brunswick. Pour réponse, elle modifia, en effet, la loi scolaire, mais de manière à la rendre plus rigoureuse encore vis-à-vis des catholiques. D'inacceptable qu'elle était, on la rendit intolérable et odieuse.

L'affaire revint sur le tapis de la Session suivante (1873) du Parlement fédéral.

En amendement à une mesure ministérielle, M. John Costigan, quoique conservateur, proposa (14 mai), secondé par un M. Cunningham, que le gouvernement posât judiciairement la question des écoles du N.-B. devant le Comité du Conseil Privé, et, en attendant la réponse, désavouât les lois scolaires, passées à la dernière session de la Législature du N.-B.

Cette motion fut votée affirmativement par une majorité de 25 voix, 98 contre 63.

Puis survint l'affaire du Pacifique Canadien, suivie de l'appel au peuple.

Le Rideau tombe, à la fin du Deuxième Acte, sur les élections générales, la défaite du parti conservateur, et celle, à Montréal, de Sir Georges-E. Cartier, par une pluralité écrasante de votes.

A la question des écoles s'était ajoutée, à Montréal, l'affaire des Sulpiciens en rupture avec l'évêque.

TROISIÈME ARTICLE

Les rênes du Gouvernement ont changé de mains ; mais « la question des écoles du N.-B. » demeure.

Plusieurs, Sir Georges-Etienne Cartier, à Montréal, Auguste Renaud au Nouveau-Brunswick, ont mordu la poussière électorale, et sont sortis de l'arène ; mais John Costigan, paladin d'un autre âge, champion sans peur et sans reproche de la cause des catholiques opprimés, reste, et, s'il ne peut pas dire, comme le héros (ou l'héroïne) de Corneille — « Moi seul et c'est assez » pour gagner la victoire, il peut dire au moins « Moi seul et c'est assez pour continuer la lutte. » Et voici comment il continue.

Nous avons vu de quelle façon, l'année précédente, il avait mis ses amis politiques, les Conservateurs, aux pieds du mur. Il n'en usera pas autrement avec les Libéraux, maintenant au pouvoir.

Ceux-ci, Dorion, Fontaine, Letellier-de-Saint-Just, pour la province de Québec, avec Alexandre Mackenzie comme Premier Ministre, voudraient, sans doute, que « l'affaire » se réglât dans un sens favorable aux catholiques du Nouveau-Brunswick ; mais ils veulent aussi se maintenir au pouvoir, dont, pour la première fois depuis la Confédération, ils goûtent les douceurs et les joies.

Le dilemme qui se dresse devant les Canadiens est toujours le même — laisser les écoles de la minorité catholique du Nouveau-Brunswick à la merci d'une majorité intolérable, et encourir les anathèmes de la hiérarchie ; ou s'ingérer violemment dans une question d'ordre et de juridiction provinciale et amener contre soi la représentation protestante. Pour les catholiques, ne rien faire, était un cas de conscience ; pour les protestants intervenir était un précédent dangereux, équivalent à la rupture du pacte fédéral.

Or voici que Costigan, après en avoir conféré avec la députation canadienne des deux partis politiques, proposa comme solution suprême :

Je cite en entier sa motion. On pourrait peut-être en invoquer l'application dans les troubles présents. Cette motion s'inspire du vœu formulé dans celle de Chauveau-Abbott, en 1872, lorsque l'affaire fut, pour la première fois, portée devant le Parlement fédéral, avec cette différence essentielle, toutefois, qu'au lieu de demander une interprétation, elle sollicite une action directe.

M. Costigan avait, dans le temps, agréé la motion Chauveau-Abbott et les Conservateurs en caucus s'y étaient rangés ; mais Sir John et Sir Georges lui préférèrent, ensuite, celle de Colby, que nous avons vue.

Les libéraux commandaient à la Chambre une forte majorité ; mais que le vote catholique tout entier se rangeât du côté de la motion Costigan-Wright, il y aurait eu danger en la demeure. Et les libéraux canadiens de la province de Québec avaient laissé entendre qu'ils appuieraient leurs coreligionnaires du N.-B.

Le moment était grave, des pourparlers s'engagèrent, les caucus se multiplièrent.

Le bruit circulait même que le gouvernement de Mackenzie serait renversé s'il n'endossait pas la motion Costigan.

Or, à cette occasion-là, les Communes d'Ottawa avaient pour président l'honorable T. W. Anglin, représentant du comté acadien de Gloucester, au N.-B. S'il était important que les catholiques obtinssent le redressement de leurs droits, il ne l'était pas moins que l'honorable Timothée W. Anglin se maintient au poste honorifique et lucratif qu'il occupait.

Nous entrons ici dans une période où le « Hansard » ne jette plus aucune lumière ; tout le travail va se faire en arrière des coulisses.

De sinistres bruits couraient.

La veille du jour où le vote devait être pris, M. Costigan alla trouver l'auteur de ce mémoire le priant de demander à Monseigneur Sweeney, évêque de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, que l'on avait fait mander, de vouloir bien s'en retourner, le soir même, par le premier train en partance pour Prescott, s'il ne voulait pas être victime de certaines machinations qui se tramaient et dont il ne manquerait pas d'être la victime, et dont il pourrait même être accusé de porter la responsabilité, s'il demeurait plus longtemps dans la capitale.

Les raisons entendues, Sa Grandeur fit remercier M. Costigan et promit de partir par le premier train, 8 heures. Il en était alors six.

Il ne partit pas...

Dans un mémoire écrit de la main même de M. Costigan, je trouve ce passage.

« In view of the fact that the decision of the Judicial Committee of the Privy Council had not then been given. His Lordship Bishop Sweeney of St. John, asked me to withdraw my motion, which I did. »

Le retrait de la motion de Costigan, ajournait aux calendes grecques, le règlement de l'affaire des écoles ; mais conservait son siège présidentiel à l'honorable T. W. Anglin, celui-là même dont les intempérances de langue et de plume avaient plus que toute autre chose contribué à allumer la guerre de religion qui sévissait entre les catholiques et les protestants du Nouveau-Brunswick.

Anglin sauvait son siège présidentiel pour ne pas faire perdre aux catholiques le (prétendu) champion de leur cause,

c'était Ugolin jeté en prison avec ses deux fils pour y périr de faim, et qui les dévora l'un et l'autre « afin de leur conserver un père ».

A la session suivante des Chambres, le 10 mars, 1875, Costigan revint de nouveau à la charge avec sa motion, modifiée cependant en ce sens qu'au lieu de demander simplement l'expression d'une interprétation large et favorable aux minorités de l'article 93, de l'Acte Fédéral, il demandait — « Qu'il plut à Sa Majesté d'amender l'Acte de l'Amérique britannique du Nord par la passation d'une loi édictant que les catholiques romains du N.-B., qui sont, en minorité dans leur province, aient la jouissance des mêmes droits, avantages et privilèges sous le rapport des écoles séparées ou dissidentes (?) (dissentials) et les mêmes exemptions de taxes pour le support des écoles publiques dont jouissent et que possèdent les catholiques romains de la minorité de l'Ontario, aussi bien que ceux de la minorité protestante de la province de Québec. »

Cette motion fut secondée par M. Masson de Terrebonne. Dans son Mémoire, M. le Sénateur Costigan déclare qu'elle avait l'approbation de Monseigneur Sweeney — « at his request ».

Le gouvernement Mackenzie-Dorion ne voulut pas de la motion Costigan et la nullifia en y accolant l'amendement suivant : —

« Selon l'opinion de cette Chambre, toute législation émanant du Parlement du Royaume-Uni qui par sa nature empiète sur les pouvoirs octroyés aux provinces canadiennes par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, 1867, est une infraction aux constitutions provinciales. Cette Chambre, par conséquent, ne doit pas invoquer une législation pleine de danger pour l'autonomie des provinces. »

C'est en somme l'opinion émise en 1872, par Sir John, Cartier et Blake. Mais la députation catholique ne s'en trouvait pas plus contentée qu'en 1872.

Pour sauver ses amis, Cauchon, secondé par Blake, reprend, en sous-amendement, la motion Colby, que nous avons vue, la répète en entier et y ajoute le même vœu, mais adresse, cette fois-ci, non pas au Parlement fédéral, mais à la Reine elle-même. Il supplie Sa Majesté d'amender la Législature du Nouveau-Brunswick, de se servir de Sa Royale

influence auprès d'elle pour qu'elle fasse disparaître tous les sujets qu'ont les catholiques de se plaindre.

Ceci est le procédé de guillotine par persuasion. Le gouvernement du N.-B. n'en voulait pas entendre parler ; il s'était même trouvé offensé de ce qu'Ottawa y eut une première fois recours.

Mais la Reine, c'était plus que le Gouverneur Général ; Mackenzie et son cabinet se déclarèrent favorable à l'amendement Cauchon, qui les tirait de l'embarras.

En vain Costigan demande l'ajournement du Débat. Fonnelle, Cocher ! Il est battu par 124 voix contre 80, et la motion Cauchon immédiatement posée est votée par 144 voix contre 73.

M. Baby, secondé par M. Desjardins, propose aussitôt en sous-amendement que tous les mots après « *que* » de la motion principale soient rejetés et qu'il leur soit substitué par « Cette chambre regrette que la situation qui est faite aux catholiques romains du N.-B. soit de nature à causer un sérieux mécontentement chez un grand nombre de sujets de Sa Majesté au Canada, qu'elle considère qu'il est désirable qu'une législation quelconque en redressement de leurs griefs se fasse et qu'elle prie Sa Majesté de le faire ».

Cet amendement est déclaré hors d'ordre par le Speaker l'honorable Timothée Anglin, et la motion principale flanquée, de l'amendement Mackenzie et de celui de Cauchon, motion disparate mais sauveresse, demeure.

Démêlons le fil et la trame de cette motion qui est restée dans nos statuts.

Elle rejette le vœu d'intervention directe par la Couronne, que demandait M. Costigan, et y substitue la déclaration que le Parlement britannique ne doit dans aucun cas s'ingérer dans les affaires qui relèvent de la juridiction des provinces du Dominion et en même temps elle invite le susdit gouvernement de la métropole à se servir de sa souveraine influence auprès de la Législature du Nouveau-Brunswick pour qu'elle modifie elle-même sa législation, dans un sens indiqué si non prescrit.

Laissons tomber le rideau. — e finita la commedia.

Les chrétiens soucieux de fidélité en ces temps nouveaux, ont besoin d'être au courant de la vie de l'Eglise et de la vie du monde dans la perspective de l'Eglise.

A cete fin, nous recommandons instamment à nos lecteurs l'abonnement à deux journaux de France dont l'équivalent n'existe pas chez nous et qui tous deux se complémentent et se complètent.

LA FRANCE CATHOLIQUE

(hebdomadaire d'information et de culture chrétienne)

- Des articles éditoriaux chaque semaine sur l'actualité religieuse et des chroniques sur le cinéma, la littérature, la politique internationale, les problèmes économiques, les grands congrès intellectuels et religieux, l'actualité scientifique.
- De fréquentes contributions signées par des collaborateurs extérieurs prestigieux tels Etienne Gilson, Jean Guitton, Henri Guitton, André Piettre, le cardinal Journet, le cardinal Daniélou, le cardinal Garronne, le Père de Lubac, Jean Daujat, etc.

Prix de l'abonnement : 60 francs

Adresse administrative : 12, rue Edmond-Valentin, Paris 7e, France

L'HOMME NOUVEAU

(bi-mensuel dont le rédacteur en chef est M. Marcel Clément)

- Avec aussi des chroniques littéraires et artistiques, fait la part plus large à l'analyse et à la discussion des grands courants de pensée pastorale ou théologique qui traversent actuellement l'Eglise.
- Les éditoriaux bi-mensuels du directeur, M. l'abbé André Richard, et du rédacteur en chef portent généralement sur des points de doctrine théologiques ou moraux d'actualité.
- Une importante chronique du "Pour et du Contre" fait la place large aux échanges de vue avec les lecteurs.
- "La Revue de Presse" renseigne sur tout ce qui s'écrit d'important un peu partout dans le monde sur l'actualité religieuse.
- "En direct de Rome" nous renseigne sur les déclarations officielles du Pape.
- Et en temps de Concile ou de Synode, un correspondant du journal, le plus souvent son rédacteur en chef même, offre un rapport élaboré et objectif de ce qui s'y passe.

Prix de l'abonnement : \$6

Adresse administrative :

Mlle Anita Charon, 2215 est, boul. Saint-Joseph, Montréal.

Nos annonceurs participent à la vie de la revue...

Nos lecteurs sont tous intéressés à leur succès...

Ils les consultent d'abord...

RÉPERTOIRE DES RUBRIQUES

Assurances générales

Coopératives

Assurance vie

Épiciers en gros

Automobiles

Fer

Avocats

Imprimeries

Comptables

Magasin à rayons

Construction

Placements

Quincaillerie

NOS ANNONCEURS

RÉPERTOIRE DES NOMS

Béland, Jacques	Jasmin, Alban
Bellefleur, Gustave	
Bertrand, Guy	Lange, Émilien
Blanchard, Guy	Lanthier, Roger
	La Solidarité
Cadioux, Gilles	L'Économie Mutuelle
Camus, Raymond	Létourneau, Bernard
Caisse Populaire St-Jean- Baptiste de La Salle	Maranda, Jean-Hubert
Canadienne Mercantile	Montréal Oxygène
Canadienne Nationale	Morais, André
Chevrier, J.-Normand	
	Paquette, André
de Grandpré, Colas Deschênes & Godin	Pinsonnault, Pothier, Bégin & Delisle
Desforges, Beaudry, Germain & Associés	Pinsonnault, Guy
Dorais, Jean-Louis	Pomponnette (Bijouterie)
Dupuis Frères	Provigo (Montréal) inc.
Fédération des Magasins Co-op	Rheault, Fernand
	Richard, Clément
Gauvreau, Charles-A.	Robillard, Michel
Générale de Commerce	Roy, Edouard
Groulx, Yvon	Roy, J.-Émile
Groupe Commerce	Thérien Frères
	Trudeau, Maurice
Houde, G.-E.	
	U.A.P.
Intercité (Ag. d'Assurances)	Union du Canada
Jacques-Cartier (Imprimerie)	Vachon, Robert
Janin Construction	Viau, Lucien

UNE GRANDE FIERTÉ D'ÊTRE CANADIEN-FRANÇAIS
ET LE GROUPE LE PLUS IMPORTANT DU QUÉBEC

64 ANS AU SERVICE DU QUÉBEC
\$38 MILLIONS DE PRIMES SOUSCRITES
ANNUELLEMENT
\$26 MILLIONS - JART DES
ACTIONNAIRES
\$69 MILLIONS D'ACTIF
+ 520 EMPLOYÉS

GROUPE



Commerce

Les Compagnies d'Assurance

GÉNÉRALE DE COMMERCE CANADIENNE MERCANTILE CANADIENNE NATIONALE

Siège social

ST-HYACINTHE, Qué.

ASSURANCES GÉNÉRALES

AGENCE D'ASSURANCES INTERCITÉ INC.

1554, rue Viel, Montréal - 334-0310

Guy Villiard, prés.

ROGER LANTHIER & FILS

655, chemin Bord de l'eau, St-Lambert, 671-4828 - 878-2455

ASSURANCE-VIE

UNION DU CANADA

Assurance-vie

Siège social : 325, rue Dalhousie, Ottawa 2, Canada

AUTOMOBILES



UAA

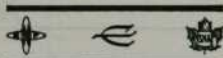
AVOCATS

Guy BERTRAND,
Clément RICHARD et Associés
42, rue Ste-Anne, suite 200
Québec
Téléphone : 529-2168

DE GRANDPRÉ, COLAS,
DESCHÊNES & GODIN
Avocats
2501, Tour de la Bourse
Place Victoria — Montréal 115
Téléphone : 878-4311



**À VOTRE SERVICE
DANS
LE GROUPE
DE POINTE**



**SOCIÉTÉ NATIONALE DE FIDUCIE
L'ÉCONOMIE MUTUELLE D'ASSURANCE
SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCES**

- Assurance-vie régulière et variable
- Assurance collective ● Rentes
viagères ● Revenu-épargne variable

Sécurité pour l'ouvrier, le professionnel,
l'homme d'affaires ; sa famille,
ses employés, son entreprise.

L' É C O N O M I E
M U T U E L L E D' A S S U R A N C E

Agences et unités

DRUMMONDVILLE • GRANBY • JOLIETTE • LAVAL • LONGUEUIL

MONTRÉAL • OTTAWA • QUÉBEC • SHERBROOKE

385 est, rue Sherbrooke, Montréal 129, tél.: 844-2050

COMPTABLES

Desforbes, Beaudry, Germain
& Associés
Comptables agréés
210 ouest, boul. Crémazie,
suite 2
Montréal 354 — Tél. : 388-5738

Lucien Viau & Associés
Comptables agréés
Charles-A. Gauvreau, C.A.
Fernand Rheault, C.A.
210 o., b. Crémazie - 388-9251

CONSTRUCTION

Hommage de

JANIN CONSTRUCTION LTÉE

MONTREAL, QUEBEC, TORONTO et VANCOUVER

COOPÉRATIVES

HOMMAGE DE LA FÉDÉRATION
DE MONTREAL
DES CAISSES DESJARDINS

ÉPICIERS EN GROS

PROVIGO (MONTRÉAL) INC.

Distributeur produits alimentaires

611, rue du Marché Central, Montréal

Tél. : 384-7121

FER

F.X. LANGE INC.

ACIER DE STRUCTURE SECOND
TIGE À BÉTON — PLAQUES

565, PRÉFONTAINE,
MONTRÉAL 402

527-8761

IMPRIMERIES



388-5781 8125, rue Saint-Laurent

Montréal 351, Qué.

J. ÉMILE ROY & FILS

Imprimeurs depuis 1896

265 ouest, rue Vitré

Montréal 128 Tél. : 861-1888

IMPRIMERIE JACQUES-CARTIER INC.

Imprimeurs-lithographes
Service d'artistes

8477, 8e ave, Mtl 455 - 729-1851

MAGASINS À RAYONS



DÉCOUVREZ
LE NOUVEAU
DUPUIS

PLACEMENTS

RAYMOND CAMUS INC.

Courtier en valeurs mobilières

500, place d'Armes, ch. 1140, Montréal — Tél. : 842-2715

OBLIGATIONS — Actions et Fonds mutuels

QUINCAILLERIE

EDOUARD ROY & FILS LTÉE

Quincaillerie en gros
exclusivement

4115 est, rue Ontario, Mtl 403
Tél. : 524-7541

HOMMAGES

du Mouvement National des Québécois (MNQ)

et des Sociétés Régionales affiliées. (SSJB-SNQ)

Vient de paraître :

"Les propos du Docteur Point-Cave"

auteur : Dr Guy Blanchard

Prix : \$2.00

On peut se procurer ce livre en écrivant à :

Guy Blanchard, M.D.

50, rue Jacques-Cartier, Valleyfield

LES AMIS DE LA REVUE

Dr JACQUES BÉLAND
chirurgien-dentiste
6558, boul. Monk
Montréal 206 - 768-4311

Hommage de
GUSTAVE BELLEFLEUR

BIJOUTERIE POMPONNETTE INC.

J. Brassard, prés.
256 est, rue Ste-Catherine
861-9293

NORMAND CHEVRIER
opticien d'ordonnances
537, rue Cherrier, Montréal
Téléphone : 845-2673
Succ.: 903, Marie-Victorin,
Tracy, Qué.

JEAN-LOUIS DORAIS, avocat
57 ouest, rue Saint-Jacques
845-1336

GROULX, CADIEUX & MONGEAU

Notaires
4416, boul. Pie IX, Montréal
Tél.: 254-9435

Dr ALBAN JASMIN
7541, boulevard LaSalle
Un sympathisant de toujours

JEAN-HUBERT MARANDA, avocat
325 est, boul. St-Joseph
Montréal - 288-4254

MONTRÉAL OXYGÈNE INC.
4890, 5e ave, Rosemont
527-3656
Geo.-E. Houde, président

ANDRÉ MORAIS, B.A., L.L.L.
Notaire
435 est, rue Laurier
Montréal - 273-9255

PHARMACIE LÉTOURNEAU

3828, boul. Décarie
Montréal - 484-7311

PINSONNAULT, POTHIER,
BÉBIN & DELISLE
Avocats et procureurs
3083, des Quatre-Bourgeois,
Québec 10 - 653-2811

MICHEL ROBILLARD, Notaire

2650 est, rue Beaubien
Montréal - 728-4541

MAURICE TRUDEAU, Avocat
88, boulevard Salaberry-Sud
Châteauguay centre - 691-9659

Hommage de

ROBERT VACHON
Médecin

HOMMAGE D'UN AMI

Des textes d'une valeur permanente que vous pouvez vous procurer aux Editions de l'Action nationale, ou réclamer chez votre libraire :

Rosaire Morin — L'immigration au Canada, broché, 152 pages, 1966	\$2.00
Rosaire Morin — Réalités et perspectives économiques, 2e éd., broché, 200 pages, 1967	\$2.50
L'Action nationale — numéro spécial sur le chanoine Groulx, 1968, 280 pages	\$5.00
Gustave Lamarche — Textes et Discussions, 330 pages, 1969	\$5.00
François-Albert Angers — Pour orienter nos libertés (Chez Fides), 280 pages, 1969	\$5.00
Les États Généraux du Canada français :	
Exposés de base et documents de travail 1967	\$3.00
Les Assises nationales 1967	\$3.50
Les Assises nationales 1969	\$6.00
Allen, Angers, P. Papin Archambault, P. Arès, Bergevin, Anne Bourassa, Laurendeau et Parenteau — La pensée de Henri Bourassa, broché, 245 pages, 1954	\$1.00
Richard Arès — Notre question nationale : Positions de principes, broché, 250 pages, 1946	\$1.00
Richard Arès — Notre question nationale : Positions patriotiques et nationales, broché, 230 pages, 1947	\$1.00
Maxime Raymond — Politique en ligne droite, broché, 240 pages, 1943	\$1.00
Firmin Létourneau : L'U.C.C., broché, 240 pages	\$1.00

Angers, Filion, Louis Lachance, o.p. Laurendeau, Léger, Pellerin, Sauriol — Pour gagner la paix, broché, 230 pages, 1949	\$1.00
Henri Bourassa — Ecrits sur le séparatisme, numéro spécial de L'Action nationale, 150 pages, 1964	\$1.00
Esdras Minville et autres — L'éducation nationale, numéro spécial de L'Action nationale, 175 pages, 1962	\$1.00
L'Action nationale — 50 ans de nationalisme positif (vademecum du nationalisme, 1912-1962, numéro spécial de L'Action nationale, 250 pages, 1963	\$1.50
Minville, Angers, Arès, Laurendeau, Trudeau, Allen, Brunet, Filion, Laporte — Les subventions fédérales, faveur ou piège ?, numéro spécial de L'Action nationale, 135 pages, 1957	\$0.75

L'ACTION NATIONALE

REVUE MENSUELLE (sauf en juillet et août)

DIRECTION

PATRICK ALLEN — JEAN GENEST

Rédaction et administration : C.P. 189, Station N, Montréal ou
Tél. de 3 à 6 : 866-8034

Abonnement : \$10.00 par année. De soutien : \$15.00

Publicité : Gilles Caron

Les articles de la revue sont répertoriés dans le CANADIAN PERIODICAL INDEX, publication de l'Ass. Can. des Bibliothèques, INDEX ANALYTIQUE de la bibliothèque de l'Université Laval et du service des bibliothèques de la Fédération des Collèges Classiques, et dans la revue CULTURE.

LA LIGUE D'ACTION NATIONALE

PRÉSIDENT : M. François-Albert Angers

1^{ère} VICE-PRÉSIDENTE :

2^e VICE-PRÉSIDENT : M. Yvon Groulx

SECRÉTAIRE : M. Michel Brochu

TRÉSORIER :

DIRECTEURS : MM. René Chaloult, Richard Arès, Dominique Beaudin, Albert Rioux, Jean-Marc Léger, Gaétan Legault, Luc Mercier, Jean Genest, Patrick Allen, Jean Mercier, Claude Trotter, Thomas Bertrand, Rosalre Morin, Jean Marcel, Mme Paul Normand, Mme Louise Collin Brochu, MM. Jacques-Yvan Morin, Yvan Sénécal.

Où trouver L'Action Nationale ?

À MONTRÉAL : Fides, 245 est, boul. Dorchester

Librairie Hachette, 554 est, rue Ste-Catherine

Librairie Tranquille, 67 ouest, rue Ste-Catherine

À QUÉBEC : Librairie de l'Action Sociale Catholique,
Place Jean-Talon

AU 31 DECEMBRE 1971

UN ACTIF DE 29 MILLIONS

La Solidarité
COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE

La confiance que
nous témoignent les nôtres
est une source de capitaux,
que nous distribuons au Québec.



au service
du Québec

- Prêts hypothécaires pour habitations familiales, édifices à logements multiples et à bureaux, ainsi qu'à nos entreprises québécoises. **46%**
- Obligations du Québec, de ses municipalités et commissions scolaires, de l'Hydro-Québec et des institutions de chez-nous. **32%**
- Prêts aux assurés sur polices. **9%**
- Actions. **4%**
- Actifs divers et disponibilités. **9%**

Qui sème chez soi...

Récolte pour soi...